

GRESEA **échos**

revue trimestrielle
du groupe de recherche pour une stratégie économique alternative

Belgique-België

P.P. Bruxelles 1

1/1770

P601044

Envoi
non prioritaire
à taxe réduite

la **BEI**

BANQUE
EUROPÉENNE
D'INVESTISSEMENT

"Le fond de la pirogue ne dit pas ce qu'il y a au fond de l'eau"
proverbe douala du Cameroun

Focus sur le plus important
bailleur public du développement:
la Banque européenne
d'investissement.

Une étude de Romain Gelin

La BEI SOMMAIRE N° 73

Etude de Romain Gelin

Le fond de la pirogue ne dit pas ce qu'il y a au fond de l'eau	Edito/	01
La BEI, qu'est-ce que c'est?		02
Les habits neufs de la coopération au développement		05
L'action de la BEI dans les pays ACP		08
L'impératif environnemental		12
Ambatovy, un développement made in BEI		15
A lire		19

Gresea échos N°73
Trimestriel: Janvier-Février-Mars 2013
Couverture: Donald Sturbelle

Réalisé avec le soutien de



Editeur responsable:
Erik Rydberg, c/o GRESEA

Comité de rédaction:
Erik Rydberg, Bruno Bauraind,
Romain Gelin.
Relecture: Maria Clara Da Silva
Mise en page: Nathalie Van Verre
Abonnement:
8 euros/4 numéros
3 euros/numéro
CB: 068-2464659-13
IBAN: BE08-0682-4646-5913
BIC (swift): GKCCBEBB
GRESEA asbl

Groupe de Recherche pour une
stratégie économique alternative
Rue Royale 11, B-1000 Bruxelles
Tél. + 32 (0)2 219 70 76
Fax + 32 (0)2 219 64 86
Email: gresea@skynet.be
Site: www.gresea.be

“Le fond de la pirogue ne dit pas ce qu’il y a au fond de l’eau” (proverbe douala du Cameroun)

En 2008, la Banque européenne d’investissement (BEI) fêtait ses 50 ans d’existence dans la plus grande discrétion. La discrétion: une constante de la part de l’institution bancaire européenne.

Discrétion dans les médias, discrétion pour “protéger les intérêts commerciaux de ses clients, ce qui peut impliquer qu’elle ne divulgue pas certaines informations confidentielles relatives à des projets”, discrétion dans l’information sur la mise en œuvre de sa politique. Une discrétion tellement grande que d’aucuns parlent d’opacité.

La BEI a récemment été mise sur le devant de la scène par les chefs d’Etat au moment de l’annonce d’un plan de relance européen. On a appris alors qu’elle compte procéder à une augmentation de capital de 10 milliards d’euros, ce afin d’en emprunter 60 et de financer les investissements nécessaires... à la reprise de la “sacro-sainte” croissance.

Mais la discrétion règne sur la manière dont ces 10 milliards d’euros vont se transformer en 60 quand les statuts (article 16.5) indiquent que l’encours total des prêts ne peut dépasser deux fois et demie le montant du capital de la banque, et puis comment, avec moins de 0,5% du PIB européen, tout cela va contribuer à relancer la croissance sur le continent. La question a été soulevée, mais elle n’a pas fait l’objet d’attention de la part du président de la BEI venu répondre (partiellement) aux interrogations des eurodéputés en février 2013.

Discrétion voire, donc, opacité. C’est l’impossibilité de connaître les bénéficiaires finaux des prêts accordés à des banques commerciales ou à des fonds d’investissement, de savoir quelle société transnationale du Nord sera promotrice de tel ou tel projet dans le Sud, de connaître le plan environnemental pour un projet minier, ou encore la difficulté pour obtenir des informations sur les impacts des opérations financées pour les populations locales.

“Transparence” n’est pas le qualificatif le plus seyant pour caractériser la Banque européenne d’investissement.

Mais peut-être celui de cohérence lui irait-il mieux?

Cohérence d’abord dans sa conception d’une politique industrielle européenne: 75 millions prêtés pour les activités de recherche, d’ingénierie et d’innovation dans les centres de Gand et Liège à un “sidérurgiste de premier plan” - Mittal pour ne pas le nommer. 250 millions au total pour la “R&D” dans cinq pays européens en 2010, 130 millions la même année pour la modernisation de trois sites au Brésil.

Ford, une autre entreprise qui licencie massivement a quant à elle reçu 300 millions depuis 2006 pour moderniser ses installations en Turquie...

Cohérence toujours avec les objectifs européens (déjà peu ambitieux à la base) en matière de changement climatique quand la BEI finance des centrales à charbon en Slovaquie, Roumanie et en Allemagne qui serviront encore pour plusieurs dizaines d’années.

Cohérence encore avec la politique en matière de développement de l’Union européenne quand l’essentiel des prêts pour l’industrie va à des transnationales minières, les prêts pour les services à des grands groupes hôteliers et ceux pour l’éducation et la santé sont étrangement absents.

Cohérence (toujours et encore) quand la BEI s’interdit de réaliser des opérations avec des centres financiers offshore, mais déclare, quelques lignes plus loin, que cet interdit n’est pas si gênant, car il peut être levé au motif que l’opération permettra d’éviter une double imposition ou de prévenir d’éventuelles charges qui pourraient “rendre la structure non viable sur le plan économique”.

Cohérence et transparence, deux dimensions dont il serait bon que les institutions démocratiques nationales et européennes les prennent un peu plus en compte.

Romain Gelin

Note

1. Recherche et développement

La BEI, qu'est-ce que c'est?

La Banque européenne d'investissement (BEI) fait partie de ces institutions de l'Union européenne qui demeurent très mal connues du grand public. Même au niveau des institutions européennes, il aura fallu un peu plus de 40 ans d'existence de la BEI pour que le Parlement européen publie son premier rapport sur le sujet en 2011¹.

Qui dirige la BEI, quels sont sa mission, son fonctionnement, son domaine d'intervention, ses ressources? Voici les questions auxquelles nous allons tenter de répondre.

La BEI a été fondée en 1958 après le traité de Rome. Elle a d'abord pris ses fonctions à Bruxelles dans les locaux de la banque de Belgique pour ensuite déménager au Luxembourg en 1968. Werner Hoyer, ancien ministre-adjoint des affaires étrangères allemand, en est le président depuis 2012. Il a succédé au Belge Philippe Maystadt.

Souvent qualifiée de bras financier de l'Union européenne, elle forme, avec le Fonds européen d'investissement (FEI)², le groupe BEI. Elle est active dans la politique de développement³ de l'UE aux côtés du Fonds européen de développement (FED) et gère la facilité d'investissement dans le cadre de l'accord de Cotonou. En plus des ressources du FED accordées à la BEI pour la facilité d'investissement, la BEI peut également mobiliser ses ressources propres⁴.

La banque est dotée d'une personnalité juridique⁵, de l'autonomie financière⁶ ainsi que d'une structure décisionnelle propre.

Organes décisionnels, la BEI, c'est qui?

La BEI est une banque multilatérale au même titre que la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement), la Banque mondiale, ou encore les banques africaines ou asiatiques de développement. C'est-à-dire qu'elle appartient aux États contributeurs. Les 27 États membres de l'UE sont les membres de la BEI.

La banque est administrée par le conseil des gouverneurs, le conseil d'administration et le comité de direction.

a) Le conseil des gouverneurs, composé des ministres des finances des États membres définit les grandes orientations politiques de la banque en termes de crédits, il approuve les comptes et les bilans de la BEI.

b) Le conseil d'administration, composé de 28 administrateurs (un par État et un pour la commission), décide des prêts, des garanties et des emprunts et doit assurer que la gestion de la banque soit en conformité avec les traités européens et les décisions des gouverneurs. Les administrateurs fixent également les taux d'intérêt de la BEI⁷.

c) Le comité de direction se compose quant à lui de 9 membres, principalement d'anciens hauts fonctionnaires : le président et huit vice-présidents désignés par proposition du conseil d'administration. Le comité de direction assure la gestion courante de la banque et la mise en œuvre des décisions des gouverneurs.

Les décisions sont prises à la majorité des gouverneurs et à 50% du capital souscrit (d'où la relative importance de la contribution des États à la banque).

Ressources, la BEI, c'est combien?

En 2009, la banque est dotée d'un capital de 232 milliards d'euros, apporté par les pays membres, donc par les contribuables in fine. L'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni sont les plus gros contributeurs avec plus de 37 milliards d'euros de souscription chacun. Chaque membre contribue en fonction de son poids démographique et économique. Il faut aussi noter que les pays qui contribuent le plus sont aussi ceux qui bénéficient le plus des prêts de la BEI. Ce capital souscrit n'a pas été versé intégralement à ce jour. Selon le rapporteur de la commission du contrôle budgétaire⁸, seuls 10 à 12 milliards ont été réellement versés par les États.

Ce capital souscrit n'est pas utilisé en tant que tel pour des prêts. Il sert à la BEI pour emprunter. La BEI se finance sur les marchés financiers par l'émission d'obligations, pour un montant de 76 milliards d'euros en 2011. C'est sa principale source de financement.

La BEI fait l'objet d'une évaluation par les agences de notation, qui lui ont attribué le désormais fameux "triple A". Cela permet à la BEI d'emprunter à long terme à des taux d'intérêt relativement faibles sur les marchés financiers, pour ensuite prêter à court terme à de meilleures conditions que le marché. La BEI propose des taux d'intérêt supérieurs à ceux auxquels elle emprunte sur les marchés. Cela lui permet de ne pas connaître de pertes et même de constituer un fonds de réserve censé atteindre à terme 10% du capital souscrit.

En 2011, selon son rapport statistique annuel, la BEI a prêté 61 milliards d'euros.

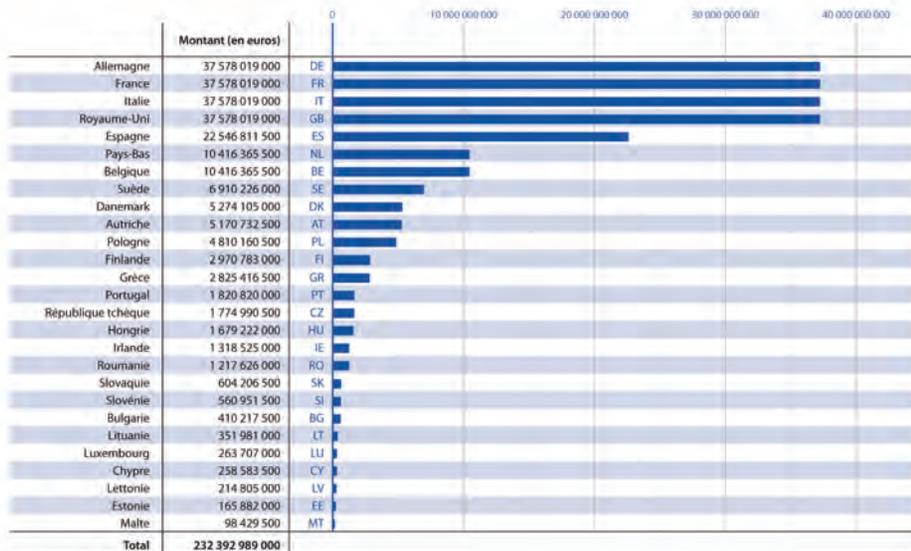
Mission, la BEI, c'est quoi?

A l'origine, la mission de la BEI était de financer les infrastructures d'équipement en Europe, là où le financement des seuls États était insuffisant, et de contribuer à l'intégration européenne par des projets transnationaux (énergie, transports,...). Il s'agissait à l'époque de stimuler le rattrapage des régions les plus défavorisées des 6 pays membres.

Au fil du temps, les missions de la BEI se sont élargies et ont évolué. A partir de 1963, les pays signataires de la convention de Yaoundé (voir encadré) d'abord, puis les ex-républiques soviétiques et les pays des Balkans ensuite, se voient ouvrir l'accès aux prêts de la BEI.

Aujourd'hui, la banque intervient directement ou indirectement dans 78 pays. 10% de son activité, pour un montant de 7 milliards d'euros de prêts en 2011, est faite en dehors de la Communauté dans le cadre de la politique extérieure de l'UE. Cette proportion dans les prêts entre UE et pays hors-UE est restée stable depuis la création de la BEI. La part

Répartition du capital de la BEI au 1^{er} avril 2009



Source: <http://www.eib.org/about/structure/shareholders/index.htm>

de prêts destinée à des pays membres est constamment restée entre 85 et 92% du total depuis 1963⁹.

Selon l'article 309 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne de 2009¹⁰:

Convention de Yaoundé

La coopération entre l'Union européenne (à l'époque encore appelée «Communauté européenne») et les pays de l'Afrique subsaharienne, des Caraïbes et du Pacifique (qui ne constituaient pas encore le groupe des ACP) a débuté en 1957, avec la signature du traité de Rome, qui a donné naissance au marché commun européen. Dans sa quatrième partie, ce traité prévoyait la création d'un fonds européen pour le développement (FED) visant à octroyer une aide technique et financière aux pays africains qui étaient encore des colonies à l'époque et que des liens historiques unissaient à certains États de la Communauté.

En 1963, est signée la convention de Yaoundé I entre les EAMA (18 États africains et Madagascar associés) et la CEE. Cette convention octroie des avantages commerciaux et une aide financière aux anciennes colonies africaines. Elle sera suivie d'un deuxième accord en 1969 puis des différentes conventions de Lomé jusqu'à l'accord de Cotonou en 2000.

Source: Commission européenne. Europaid.

“La Banque européenne d'investissement a pour mission de contribuer, en faisant appel aux marchés des capitaux et à ses ressources propres, au développement équilibré et sans heurts du marché intérieur dans l'intérêt de l'Union. À cette fin, elle facilite, par l'octroi de prêts et de garanties, sans poursuivre de but lucratif¹¹, le financement des projets ci-après, dans tous les secteurs de l'économie:

a) projets envisageant la mise en valeur des régions moins développées;

b) projets visant la modernisation ou la conversion d'entreprises ou la création d'activités nouvelles induites par l'établissement ou le fonctionnement du marché intérieur, qui, par leur ampleur ou par leur nature, ne peuvent être entièrement couverts par les divers moyens de financement existant dans chacun des États membres;

c) projets d'intérêt commun pour plusieurs États membres, qui, par leur ampleur ou par leur nature, ne peuvent être entièrement couverts par les divers moyens de financement existant dans chacun des États membres.

Dans l'accomplissement de sa mission, la Banque facilite le financement de programmes d'investissement en liaison avec les interventions des fonds structurels et des autres instruments financiers de l'Union.”

Partenaires particuliers

Les zones d'intervention de la banque en dehors de l'Union sont les pays de l'élargissement en Europe orientale et méridionale ainsi que l'Islande, les pays voisins de l'Union (à l'est, dans l'espace méditerranéen et en Asie centrale) mais également les pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique), l'Amérique latine et l'Asie. Même si les prêts hors UE ne représentent qu'un dixième des prêts de la BEI, elle n'en demeure pas moins le bailleur international qui accorde le plus gros volume de prêts en matière de coopération et développement devant la Banque mondiale et les autres banques de développement régionales.

La BEI, en tant qu'institution de l'Union se doit d'être en conformité avec les traités et politiques de celle-ci. En matière de développement par exemple, ses actions entrent dans le cadre des principes et objectifs de l'action extérieure de l'Union. «L'objectif principal de la politique de l'Union dans ce domaine est la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté.» [Art. 208 du traité sur le fonctionnement de l'UE] Il en va de même avec les règles en matières environnementales et sociales. En matière de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), la BEI présente la protection de l'environnement comme une de ses priorités et déclare que les projets soutenus doivent être viables du point

de vue économique, social et environnemental et appuyer le partenariat mondial pour le développement durable¹².

La BEI, c'est comment ?

L'activité principale de la BEI est de fournir des capitaux, sous forme de prêts pour que des investissements soient réalisés. La BEI ne finance pas de projets de manière intégrale, mais facilite le financement de ceux-ci. L'intervention se fait de différentes manières.

Soit la banque prête directement pour la réalisation d'un projet, soit elle accorde une ligne de crédit à un établissement de crédit qui sera en charge de prêter l'argent localement en fonction des objectifs préétablis.

Voyons brièvement comment la BEI utilise son argent:

- Les **prêts** à l'appui de **projets** sont réalisés pour des projets individuels. Le montant mis à disposition par la BEI peut aller jusqu'à 50% du coût total de l'investissement (souvent égal au tiers de l'investissement). Il s'agit principalement de grands projets d'infrastructure (par exemple la construction de la ligne TGV reliant la frontière française à Bruxelles ou le prolongement de lignes de métro à Athènes).

- Les prêts **intermédiés** sont des lignes de crédits accordées à des banques privées ou à des fonds financiers (fonds d'investissement par exemple) qui prêtent ensuite aux bénéficiaires finaux. La BEI fixe les grandes orientations (prêts aux PME par ex.) et l'intermédiaire fixe les conditions du prêt (échéance, intérêts, solvabilité...).

- Le mécanisme de **financement structuré** (MFS) s'applique à des prêts risqués ou de grande échelle (souvent impliquant plusieurs pays). Le but ici est de transférer le risque en utilisant différents prêts. (ex : la BEI prête directement pour le projet (prêt de 1er rang), et contracte un autre prêt pour couvrir le risque des autres intervenants dans le projet (prêt de second rang). Elle peut aussi, et le montage devient encore plus complexe, proposer un financement mezzanine ou sur quasi fonds propres en entrant dans le

capital de l'emprunteur).

- Les **garanties** sont une sorte d'assurance. La BEI garantit une somme fixée à une banque ou un promoteur afin qu'il prête à son tour à des entreprises.

- L'activité de **capital-risque** est gérée par le FEI. Il s'agit de financer des fonds de capital-risque ou des fonds d'investissement et de leur proposer des garanties. Ces fonds financeront ensuite des investissements dans le pays.

- **Micro-finance**. La BEI et le FEI prêtent de l'argent à des intermédiaires liés à la micro-finance.

Les prêts représentent 90% des activités de la banque. Le reste correspond à des garanties ou à de l'assistance technique. Fin 2010, le volume total des prêts à des acteurs autres que des établissements de crédit (c'est-à-dire à des entreprises ou à des collectivités territoriales) s'élevait à 227 milliards d'euros. Le solde des prêts et avances à des établissements de crédit (banques et fonds d'investissement) était de 156 milliards d'euros à la même date.

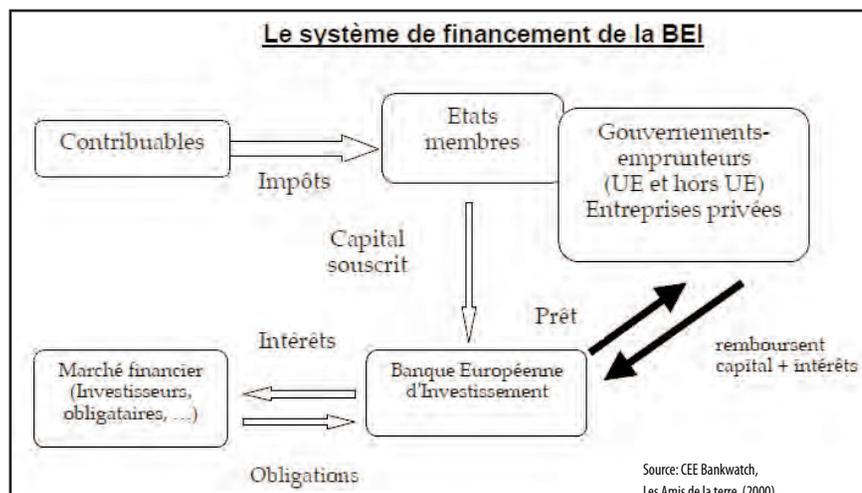
Les prêts de la BEI peuvent aussi être couplés à des aides non remboursables issues des fonds structurels et à d'autres prêts de la BERD (pour les pays de l'Est notamment). La BEI a pour mission de contribuer à la réalisation des objectifs économiques de l'UE. Elle s'est fixée plusieurs objectifs prioritaires : la cohésion et la convergence, le soutien aux PME, les projets soutenant le développement durable, l'innovation, les réseaux transeuropéens de transport, énergie et télécommunications, le soutien au capital humain (santé, éducation)¹³.

Sources:

- CEE Bankwatch, Les Amis de la Terre, (2000), Guide citoyen de la BEI ;
- Leboutte R. (2008), Histoire économique et sociale de la construction européenne, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang ;
- Statuts de la BEI, décembre (2009) ;
- Déclaration du groupe BEI sur la responsabilité sociale des entreprises (2005) ;
- Site internet de la BEI: www.eib.org.

Notes:

1. Résolution du Parlement européen sur le suivi du rapport annuel 1999 de la Banque européenne d'investissement. <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P5-TA-2001-0093+0+DOC+XML+VO//FR/>
2. Le FEI est détenu par la BEI (61,2%), la commission européenne (30%) et d'autres institutions financières (8,8%). Il est en charge de proposer un capital-risque à des PME, se porte caution pour les prêts à risque.
3. Voir plus loin le texte sur la BEI et les pays ACP.
4. Dans la limite de 2 milliards d'euros pour la période 2007-2013.
5. Elle dispose de droits et d'obligations en tant que personne morale.
6. Son capital lui est apporté par les actionnaires – les États membres. Elle est ensuite autonome pour lever les fonds nécessaires aux prêts qu'elle veut financer.
7. Article 9 des statuts de la BEI.
8. Voir l'intervention de M. Audy lors des débats au parlement européen sur le rapport 2011 de la BEI le 7 février 2013.
9. Voir René Leboutte: Histoire économique et sociale de la construction européenne, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2008, p. 581.
10. Traité de Lisbonne
11. La BEI ne recherche pas un profit en tant que tel. Pourtant elle prête à des taux plus élevés que ceux auxquels elle emprunte. Ce « surplus » est censé servir à financer le fonds de garantie et à alimenter les fonds propres de la Banque afin de pouvoir emprunter et donc prêter plus.
12. http://www.eib.org/attachments/strategies/statement_csr_fr.pdf
13. <http://www.eib.org/projects/topics/index.htm>



Les habits neufs de la coopération au développement

Depuis 2008, les paradis fiscaux sont régulièrement sous les feux de l'actualité. Certains économistes considèrent qu'ils ont joué un rôle non négligeable dans le déclenchement et l'approfondissement de la crise de la dette en Europe en privant les États membres de recettes fiscales considérables. Selon le Parlement européen, l'évasion fiscale vers les paradis fiscaux représente chaque année un manque à gagner de 1 à 1,5% du PIB pour chaque État européen¹.

La situation n'est pas moins opaque au Sud. Différentes études ont montré le rôle des paradis fiscaux dans les sorties de capitaux des PED (pays en développement) par des sociétés transnationales. En 2011, Global Financial Integrity² estimait qu'entre 859 et 1.060 milliards de dollars avaient quitté illicitement les PED entre 2002 et 2009 – la plus grande partie étant due aux grandes entreprises et ce avec le concours des paradis fiscaux et autres juridictions offshore. Pouvoir échapper à l'impôt via des territoires proposant une fiscalité nulle et une opacité importante a également intéressé de près les services fiscaux en Grande-Bretagne, en France, ou encore en Italie. En période de crise de la dette des États, des entreprises comme Google, Amazon, Starbucks (pour ne citer qu'elles) se sont vues reprochées de ne pas déclarer la totalité de leurs revenus dans les pays où ils sont générés. Ce phénomène du recours aux paradis fiscaux n'est pas récent, et malgré les effets d'annonce des dirigeants du G20, Sarkozy en tête, clamant fièrement en 2009 que « les paradis fiscaux, c'est fini », il semblerait que ce ne soit pas encore tout à fait terminé. La régulation a consisté à demander aux paradis fiscaux de signer 12 conventions avec d'autres États. Les paradis fiscaux ont signé des conventions entre eux. Jersey a par exemple signé des accords avec Guernesey et l'île de Man, les Bahamas avec Monaco et San Marin, et les Seychelles avec Barbade et le Luxembourg. Conséquence, la liste a été vidée,

chacun ayant atteint son « quota » de conventions fiscales. Il n'y a plus de paradis fiscaux au sens de l'OCDE.

L'utilisation des paradis fiscaux ne concerne pas que la corruption et le banditisme mais aussi de grandes sociétés et, ce que l'on sait moins: des institutions internationales de développement comme la Banque mondiale ou la BEI. Quels liens y a-t-il entre les paradis fiscaux et des institutions comme la BEI?

L'aide au développement et l'intermédiation financière

Quand on s'intéresse de plus près à la manière dont l'aide au développement est acheminée, on constate plusieurs phénomènes. Tout d'abord, le recours croissant au secteur privé. Une grande part de l'aide ne cible pas les pays en développement (PED) en tant que tels mais des compagnies, souvent occidentales, qui vont être promoteurs de tel ou tel projet dans un PED. Il s'agit là de ce qu'on appelle les « prêts-projet » qui ont pour objectif, comme leur nom l'indique, le financement de projets bien particuliers.

A côté de cela, on trouve de plus en plus fréquemment des « prêts intermédiés ». Il s'agit pour le bailleur de fonds, non plus de financer directement des projets, mais plutôt d'accorder une ligne de crédit à un intermédiaire (une banque, un établissement financier). Les lignes de crédit correspondent à des objectifs politiques (ex. soutien aux PME). Une banque commerciale qui a reçu une ligne de crédit de la BEI devra redistribuer les prêts à des PME, selon ses propres conditions. En 2009, 39% des prêts de la BEI hors UE étaient des prêts intermédiés³. L'IFC (International Finance Corporation), une branche de la Banque mondiale distribue quant à elle la moitié de ses prêts à des intermédiaires.

Plusieurs justifications sont apportées par les bailleurs pour expliquer ce phénomène d'intermédiation: le secteur financier dans nombre de PED est très fai-

ble voire inexistant, d'où le recours aux intermédiaires, qui connaissent mieux les spécificités des PME pour acheminer des fonds nécessaires aux investissements. Un autre argument est le fait que ces prêts permettront aux intermédiaires d'attirer des fonds supplémentaires provenant d'autres investisseurs privés et de réduire les coûts administratifs pour les institutions de financement du développement. Difficile à vérifier. Enfin, l'argument « tout terrain » répété à l'envi par les thuriféraires du néolibéralisme: le secteur privé est plus efficace que le secteur public...

Voyons qui sont ces intermédiaires. Pour la zone UE, comme pour tous les pays et régions où la Banque européenne intervient, des banques⁴ commerciales sont en charge de distribuer les lignes de crédit accordées. C'est le premier type d'intermédiaire.

Les fonds spéculatifs de capital investissement (private equity funds) ou de capital risque sont l'autre acteur de la pièce. Ici encore, même principe que pour les banques, la BEI accorde une ligne de crédit ou entre au capital du fonds, puis ce dernier se charge de distribuer les prêts. La BEI ne livre malheureusement pas de vue d'ensemble des fonds d'investissements auxquels elle prête ou participe. Deux études⁵ nous donnent cependant un peu plus d'informations sur ces fonds d'investissement. On y découvre qu'un certain nombre d'entre eux sont enregistrés ou ont des activités dans des paradis fiscaux notoires (Île Maurice, Jersey, Îles Cayman, Luxembourg).

Les fonds d'investissement privés et les paradis fiscaux

Les fonds d'investissement peuvent être cotés (dans ce cas les parts de celui-ci peuvent s'échanger sur les marchés) ou non cotés (les parts sont placées de manière privée)⁶. Pour des raisons fiscales, les fonds non cotés sont organisés sous forme de partenariats – c'est le cas des fonds d'investissements dont nous parlerons ici.

Dans ce cas, les profits ne sont pas taxés comme des revenus.

Ces fonds sont gérés par les « general partners » qui lèvent les fonds et décident des investissements à financer. En contrepartie, ils prélèvent une commission de 1 à 2% et une part du profit réalisé.

Les investisseurs dans les fonds – les « partners limited » – sont des individus, des fonds de pension, des assurances, des fonds souverains ou encore des institutions multilatérales de développement comme la BEI et des agences nationales comme CDC, Proparco ou BIO, respectivement agences de financement du développement anglaise, française et belge.

Chaque mois, de nouveaux fonds d'investissement de ce type sont créés. Dans certains PED, le volume des prêts financés par ces fonds s'avère supérieur à ce que prêtent les organisations de développement. La participation publique dans les fonds d'investissement privés peut parfois représenter jusqu'au tiers du capital du fonds d'investissement. L'étude d'Hilyard porte sur 350 de ces fonds. Parmi ceux-ci, 115 avaient des institutions de développement dans leur capital.

Nombre de ces fonds d'investissement auxquels participent la BEI ou la Banque mondiale sont situés dans des paradis fiscaux; souvent à l'île Maurice⁷. Comment expliquer cette localisation douteuse?

Une des particularités d'un paradis fiscal, hormis l'opacité et la facilité pour créer des établissements de crédit, est d'avoir un système politique stable et de proposer des avantages fiscaux. La stabilité politique de l'île Maurice lui a permis d'établir plus d'une quarantaine de conventions fiscales avec des pays étrangers. Ces conventions fiscales s'intéressent souvent à la question de la double imposition et font donc en sorte qu'une entreprise qui investirait dans un pays étranger ne soit pas taxée deux fois (dans son pays d'origine et dans celui où elle investit). Or, et voici une autre caractéristique d'un paradis fiscal, les fonds d'investissement à l'île Maurice ne sont pas, ou peu, soumis à l'impôt sur les dividendes, les paiements d'intérêts et les plus-values.

Donc, concrètement, quand un fonds d'investissement enregistré à l'île Maurice investit dans un pays qui dispose d'une convention fiscale avec l'île, les im-

pôts ne sont collectés qu'à l'île Maurice (en vertu de la convention de non double imposition). En clair, un investisseur basé dans un paradis fiscal, pourra être exempté d'impôts bien que les retours sur investissements soient très importants. On comprend un peu mieux pourquoi l'île Maurice, et son 1,2 million d'habitants, compte plus de 600 fonds d'investissement sur son territoire.

La BEI au paradis ?

La BEI dispose d'une politique en ce qui concerne les « juridictions faiblement réglementées, non transparentes et non coopératives »⁸. Elle s'interdit de mener des opérations avec des centres financiers offshore (CFO), des juridictions faiblement réglementées ou qui seraient sur la liste noire de l'OCDE. Celle-ci concerne les pays qui refusent de se conformer à la norme fiscale internationale. Elle a été vidée presque dès sa création si bien qu'elle ne compte plus aucun pays aujourd'hui. La liste grise concerne les pays qui ont accepté de se conformer à la règle internationale mais ne l'ont pas encore mise en œuvre (Nauru, Nioué et Guatemala). Enfin, les pays qui se sont engagés à signer au moins 12 conventions fiscales avec d'autres États sont sur la liste blanche. L'île Maurice, Jersey, les Bermudes ou la Suisse font partie de cette liste blanche. Donc, en résumé, selon l'OCDE, il n'existe plus de paradis fiscaux ou de juridictions non coopératives et seuls trois pays sont en train de régulariser leur situation.

La BEI affirme tout de même que des opérateurs situés dans des CFO seront tenus « d'expliquer en détail les raisons économiques justifiant le recours à un CFO dans le cadre de l'opération concernée; si les justifications fournies se révélaient insuffisantes ou si elles ne satisfaisaient pas la Banque, l'opération ne pourrait être autorisée ».

La BEI explique un peu plus loin dans ce document que des opérations dans des paradis fiscaux sont tout de même possibles si le projet est mis en œuvre dans la juridiction concernée. La « BEI peut [aussi] participer à des Opérations avec des Juridictions Non Coopératives [...] si les contreparties concernées [peuvent] fournir des justifications adéquates quant au recours à la structure concernée. De telles justifications peuvent inclure [...] la prévention de la double imposition et d'autres charges fiscales qui pourraient

rendre la structure non viable sur le plan économique [...] ».

Donc, il est possible de justifier que l'on opère dans un paradis fiscal pour le motif que l'on paierait trop d'impôts ailleurs!

Cette question du recours aux paradis fiscaux a interpellé plusieurs ONG – telle la coalition Counter Balance⁹ mais aussi des parlementaires européens. Ainsi, en avril 2011, plusieurs députés européens s'étonnaient, lors des débats sur le rapport annuel de la BEI en 2009¹⁰, que des prêts attribués à des entreprises transitent par les paradis fiscaux, que les crédits attribués à des intermédiaires financiers soient peu transparents et que le contrôle de la conformité avec les normes environnementales, sociales et d'approvisionnement ne soit pas assez strict. M. Maystadt, alors président de la BEI, répondra à propos des paradis fiscaux: « Je peux [...] confirmer que la Banque européenne d'investissement a, à cet égard, une politique plus stricte que les autres institutions financières internationales, ce qui explique d'ailleurs que, récemment, nous avons dû refuser de cofinancer, avec la Banque africaine de développement ou avec la Banque mondiale ou avec la BERD, certains projets parce qu'ils ne remplissaient pas les critères plus stricts que nous avons à cet égard. ».

La BEI prête de l'argent à des acteurs privés qui utilisent des paradis fiscaux, mais la BEI a une politique plus stricte que les autres à ce sujet. Tout va bien.

Quels effets de l'utilisation des paradis fiscaux?

Une commission sur la fuite de capitaux des PED en Norvège¹¹ s'est, elle aussi, emparée du sujet en 2009. Elle relève plusieurs effets pervers de l'utilisation des paradis fiscaux pour les PED. Ce phénomène contribue entre autres, selon la commission, à augmenter l'instabilité sur les marchés financiers, à amputer les finances publiques des PED en les privant d'une partie de leur recette fiscale et à la moindre efficacité de l'aide au développement (cela encourage à investir dans les projets qui rapporteront le plus – pas forcément les plus utiles en termes de besoins des populations).

A partir de ce constat, plusieurs questions se posent.

L'objectif premier de ce type de fonds d'investissement est de réaliser un profit maximum. Le profil de ses investisseurs (assurances, fonds de pension,...) nous en donne une idée. Avec des retours sur investissement de 20%, ces fonds ont-ils réellement besoin du soutien de bailleurs publics sous le couvert d'une pseudo aide au développement? Sachant qu'en même temps les gérants ont touché des dizaines de millions de bonus, et ce, avec le concours indirect d'organisations censées s'occuper de développement.

Autre question, l'objectif d'une institution publique de développement est-il d'offrir une aide à des populations défavorisées, ou bien de réaliser un maximum de profit? La deuxième proposition semble être l'avis de certains, à en croire Nemat Safik, représentante du département britannique pour le développement international et ancienne vice-présidente de la Banque mondiale, « on sait à peu près clairement que des performances financières exceptionnellement bonnes sont associées à des impacts et une amélioration pour le développement »¹². En 2008, l'IFC déclarait à ce sujet un taux de retour sur investissement de plus de 20% pour ses investissements dans 135 fonds¹³!

Comme nous l'avons vu un peu plus haut, ce sont les intermédiaires qui décident en dernier ressort des investissements qui vont être choisis. Les investissements financés par la BEI sont censés suivre les objectifs de l'UE en matière environnementale et sociale. Mais dans le cas des prêts intermédiés, c'est l'intermédiaire qui sera en charge de mettre cela en œuvre. Comment s'assurer en l'absence de suivi que l'intermédiaire financier, qui n'est en général pas une entreprise philanthropique, respectera ces objectifs de développement durable?

Ensuite, le capital de la BEI repose sur des fonds publics, donc payés par le contribuable. La décision finale d'investir peut-elle être du ressort d'acteurs privés ou doit-elle faire l'objet d'un débat démocratique? Le manque de transparence quant à l'utilisation des fonds est-il acceptable?

Notes

1. Pierre Larrourou, C'est plus grave que ce qu'on vous dit... Mais on peut s'en sortir, Paris, Nova, 2012.
2. Global Financial Integrity (GFI), Illicit financial flows from developing countries 2000-2009, Janvier 2011.
4. Voir la liste ici: <http://www.bei.org/projects/topics/sme/intermediaries/europe.htm>
3. Tricarico, A, « La BEI, les intermédiaires financiers et l'Afrique », International centre for trade and sustainable development (ICTSD), Volume 10, numéro 4, Juin 2011.
4. Voir la liste ici: <http://www.bei.org/projects/topics/sme/intermediaries/europe.htm>
5. - Hildyard N., (2012) "More than Bricks and Mortar. Infrastructure as Asset Class: A Critical Look at Private Equity Infrastructure Funds". The corner house. <http://www.thecornerhouse.org.uk/resource/more-bricks-and-mortar>
- Conter Balance (2009), "Flying in the face of development. How EIB loans enable tax havens." http://www.counterbalance-eib.org/wp-content/uploads/2011/01/cb_tax_havens_report_july_2009_web.pdf
6. Hildyard (2012), op. cit. p. 17.
7. L'île est réputée pour ses nombreux investissements en Afrique et en Inde notamment, où elle est - ou plutôt les fonds d'investissement enregistrés chez elle- le premier investisseur étranger.
8. http://www.eib.org/attachments/strategies/nc_policy_fr.pdf
9. <http://www.counterbalance-eib.org/>
10. <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=CRE&reference=20110407&secondRef=ITEM-003&language=FR&ring=A7-2011-0073>
11. http://www.regjeringen.no/upload/UD/Vedlegg/Utvikling/tax_report.pdf
12. Ibid, p.29.
13. Hildyard (2012), op cit. p.28.

L'action de la BEI dans les pays ACP

La facilité d'investissement UE-ACP a été mise en place en 2003, il y a dix ans. L'occasion de revenir sur l'action mise en œuvre par la BEI dans le cadre de l'accord de Cotonou.

De Yaoundé à Lomé (1963-2000)

La politique de l'Union européenne vis-à-vis des pays du Sud n'est pas récente. Dès 1957 et le traité de Rome, une aide aux pays africains, encore colonisés, a été prévue. A partir de 1963, la convention de Yaoundé (qui sera suivie d'une seconde convention en 1969) régit les relations entre les membres de la Communauté économique européenne (CEE) et dix-huit États africains. Cette convention marque une volonté de maintenir une coopération entre la CEE et les anciennes colonies. Cet accord est divisé en deux volets, l'un régissant les relations économiques et commerciales (taxes et droits de douane notamment) et l'autre définissant la politique d'aide au développement avec la mise en place du FED (fonds européen de développement) et des premiers prêts de la BEI hors de l'Europe. Plus tard, les différentes conventions de Lomé (1975, 1978, 1984, 1990) s'attacheront à renégocier ces accords entre Europe et les pays dits ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique).

L'accord de Cotonou (2000)

Depuis 2000, c'est l'accord de Cotonou, dans la lignée des conventions de Lomé, qui sert de cadre à cette relation UE-ACP. Cet accord impliquant les membres de l'UE et 78 pays ACP a une durée de 20 ans et peut être révisé tous les 5 ans. Il « est centré sur l'objectif de réduction et, à terme, d'éradication de la pauvreté tout en contribuant au développement durable et à l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale ». Comme pour les conventions de Lomé et Yaoundé, les volets commerciaux et d'aide au développement sont les deux piliers de l'accord.

Les deux instruments financiers de cet accord sont le FED et la facilité d'investissement gérée par la BEI. Le FED est un

fonds hors du budget de l'UE alimenté par les États membres. L'Allemagne, la France et l'Angleterre sont les principaux contributeurs. Le FED est négocié de manière pluriannuelle et revu tous les 5 ans environ. Le 10e FED couvre la période 2008-2013 et est doté de 22 milliards d'euros

Evolution de la coopération UE/ACP

· Yaoundé I (1963) Bénin - Burkina Faso - Burundi - Cameroun - République centrafricaine - Tchad - Congo (Brazzaville) - République démocratique du Congo (Kinshasa) - Côte d'Ivoire - Gabon - Madagascar - Mali - Mauritanie - Niger - Rwanda - Sénégal - Somalie - Togo

· Yaoundé II (1969) Kenya - Tanzanie - Ouganda

· Lomé I (1975) Bahamas - Barbade - Botswana - Éthiopie - Fidji - Gambie - Ghana - Grenade - Guinée - Guinée-Bissau - Guyana - Jamaïque - Lesotho - Liberia - Malawi - Maurice - Nigeria - Samoa-Occidentale - Sierra Leone - Soudan - Swaziland - Tonga - Trinidad-et-Tobago - Zambie

· Lomé II (1979) Cap-Vert - Comores - Djibouti - Dominique - Kiribati - Papouasie-Nouvelle-Guinée - Sainte-Lucie - São Tomé e Príncipe - Seychelles - Îles Salomon - Suriname - Tuvalu

· Lomé III (1984) Angola - Antigua-et-Barbuda - Belize - République dominicaine - Mozambique - Saint-Christophe-et-Nevis - Saint-Vincent-et-les-Grenadines - Vanuatu - Zimbabwe

· Lomé IV (1990) Guinée équatoriale - Haïti

· Lomé IV révisée (1995) Érythrée - Namibie - Afrique du Sud

· Cotonou (2000) Îles Cook - Îles Marshall - Micronésie - Nauru - Niué - Palau

Source : Commission européenne. EuropAid.

auxquels s'ajoutent des prêts pouvant être accordés sur les ressources propres de la BEI¹. Le 11e FED, en négociation, pourrait voir sa dotation croître légèrement pour atteindre 26,984 milliards d'euros pour la période 2014-2020².

Le 10e FED se décompose de la manière suivante :

- 17,7 milliards d'euros pour les programmes nationaux et régionaux (gérés par la Commission européenne)

- 2,7 milliards pour la coopération intra-ACP

- 1,5 milliard de dotations à la BEI (1,1 milliard pour le fonds de roulement de la facilité d'investissement et 0,4 pour les bonifications d'intérêts)

Nous allons ici nous intéresser plus spécifiquement à l'action de la BEI dans l'accord de Cotonou et dans les relations que l'Europe entretient avec les ACP.

Faciliter l'investissement

La facilité d'investissement est une sorte de fonds d'investissement alimenté par les États membres. Sa dotation est négociée dans le FED et sert à effectuer des prêts dans les pays ACP au titre de l'accord de Cotonou. La facilité d'investissement, gérée par la BEI a une capacité d'action dans tous les secteurs de l'économie. Elle a été lancée en 2003 et intervient par différents canaux. De manière directe pour des investissements dans le secteur privé principalement, mais aussi pour des entreprises d'État « gérées commercialement ». De manière indirecte, en soutenant des fonds d'investissement (prêts, apport de fonds propres, garanties) ou des institutions bancaires afin qu'ils financent à leur tour des projets localement.

Cette facilité d'investissement est gérée comme un fonds de roulement. Le but est qu'il soit financièrement viable. Les remboursements des prêts et les intérêts générés restent dans le fonds et servent à financer d'autres prêts.

La BEI a pour mission de mettre en œuvre la politique extérieure de l'Union européenne. Elle déclare que son objectif premier dans la région ACP est d'« appuyer des projets qui génèrent des avantages économiques, sociaux et environnementaux durables ».

Mais voyons le contenu et l'évolution de l'aide cette dernière décennie.

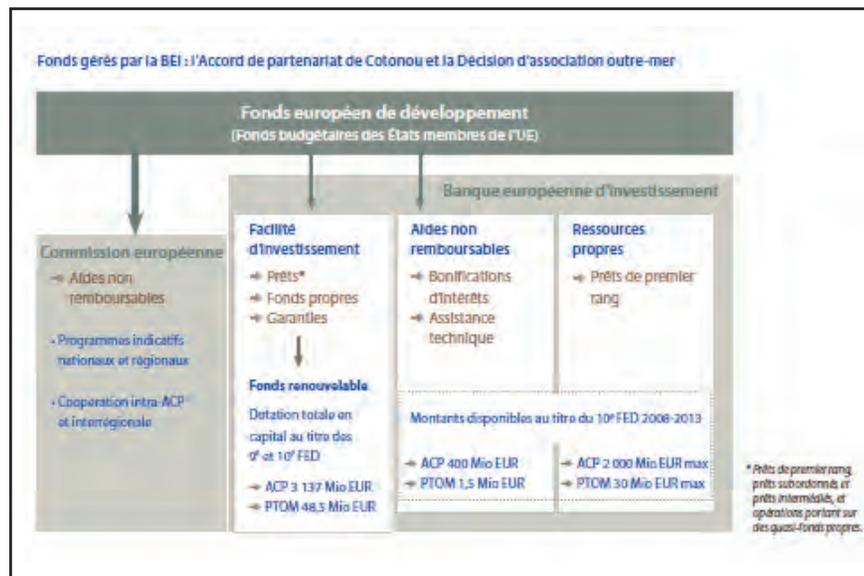
Répartition des prêts

Sur la période 2003-2007, la BEI a réalisé 173 prêts à des pays ACP pour une

sur les bénéficiaires finaux. Il est donc tout simplement impossible de savoir comment cet argent a été utilisé. L'intermédiaire, à la manière d'un sous-traitant, est chargé de vérifier si les prêts octroyés respectent les politiques de la BEI en matière d'environnement et de responsabilité so-

ciale, mais la BEI ne produit aucun contrôle en la matière. Il y a comme un léger problème de transparence...

Le deuxième constat est la faiblesse de l'implication de la BEI dans les secteurs de l'agriculture, de l'éducation et de la santé (aucun prêt direct en 10 ans⁶) des services et télécommunications. Les prêts cumulés pour ces quatre postes ne représentent que 1,5% du portefeuille total sur 10 ans. La réduction de la pauvreté et l'appui à des projets qui génèrent des avantages économiques, sociaux et environnementaux étant deux des objectifs affichés par la BEI, il est étonnant de constater que les secteurs évoqués soient si peu financés dans le cadre de la politique de développement de la Banque européenne. La BEI préfère accorder son soutien au secteur privé, plus rentable à court terme que l'investissement dans la santé et l'éducation. Pour les services, l'intégrité des prêts a concerné de grands projets hôteliers dans deux territoires : l'île Maurice et les îles Fidji. Là encore, la finalité de tels prêts reste sujette à caution. Le tourisme est présenté comme un des facteurs du développement de ces territoires. Ce-



Source: rapport 2010 de la BEI sur la facilité d'investissement UE-ACP (accord de Cotonou)

somme totale de 2,9 milliards d'euros. Ce volume d'opérations financées a connu une hausse sur la période 2008-2012. En effet, plus de 3,5 milliards ont été prêtés sur cette période mais avec un nombre de prêts inférieurs (153 prêts). Le tableau suivant nous donne la répartition des différents secteurs qui ont bénéficié de l'intervention de la BEI et la part relative de chacun de ces postes.

Plusieurs tendances ressortent de ce tableau.

Sur l'ensemble de la série tout d'abord, la première constatation est la part prédominante du secteur financier dans le développement. La BEI a consacré en moyenne un tiers de son aide destinée aux pays ACP à des intermédiaires financiers. Et cette part monte à plus de 40% si l'on inclut les institutions de financement du développement (Banque ouest-africaine de développement ou banque de développement des Caraïbes) parmi les intermédiaires de la BEI. Ces prêts à des intermédiaires sont réalisés par l'octroi de lignes de crédit ou par l'entrée de la BEI dans le capital de l'établissement concerné. Pour tous ces intermédiaires, la BEI ne communique pas d'informations

Tableau : prêts de la BEI en zone ACP (+ PTOM) sur la période 2003-2012 (montants en millions d'euros)

Secteur/période	2003/2007 (173 prêts)		2008/2012 (153 prêts)		2003/2012	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Secteur Financier	986	33,7	1169	32,4	2155	33,2
Dont:						
Banques/fonds d'investissement	974,8	33,3	1024	28,8	1998,8	30,8
micro finance ³	11,2	0,4	145	4	156,2	2,4
IFD ⁴	324	11,1	359	10,1	683	10,5
Agriculture	13	0,4	9	0,2	22	0,3
Services ⁵	17,5	0,6	8	0,2	25,5	0,4
Energie	601	20,6	870	24	1471	22,7
Education-Santé	0	0	0	0	0	0
Industrie	710	24,3	229	6,5	939	14,4
Télécoms	15	0,5	38	1,1	53	0,8
Transports	83,5	2,9	533	15	616,5	9,5
Eau, assainissement, déchets solides	173	5,9	359	10,1	532	8,2
Total	2923	100	3574	100	6497	100

Tableau construit à partir des données des projets financés par la BEI. eib.org

pendant, la construction de grands hôtels basés sur le mode de vie et de consommation occidentales n'est pas nécessairement compatible avec un développement durable.

Le secteur de l'industrie était le deuxième poste le plus important entre 2003 et 2007. A priori plutôt une bonne chose pour les pays en développement qui pâttissent d'un manque d'investissement chronique dans le secteur secondaire. Mais reste à en apprécier le contenu. Sur les 710 millions prêtés pour le secteur de l'industrie par la BEI pendant la période 2003-2007, plus de 76% du montant des prêts a concerné le secteur minier (dont une part importante pour la seule Zambie). A chaque fois, ces crédits sont octroyés à des entreprises occidentales, pas aux États. La prédominance de l'investissement dans l'industrie minière et très peu dans les industries de transformation soulève des questions quant à l'orientation des politiques proposées. Un certain nombre de projets de ce type ont de plus été sujets à controverse (accaparement de la rente minière, évasion fiscale, problèmes environnementaux, travail des enfants). Un rapport a été publié par les Amis de la terre⁷, en 2007, sur ce thème. Voir encore l'article sur le projet Ambatovy à Madagascar publié dans ce numéro.

Sur la période 2008-2012, le secteur industriel a été moins important pour la BEI, le financement de l'industrie passant de 24 à 6,5% du total des financements BEI en zone ACP avec seulement 6 prêts (deux pour le secteur minier, deux pour des cimenteries, un pour une usine d'ampoules et un dernier pour l'industrie du sucre à l'Ile Maurice).

Parallèlement à cette baisse relative du financement du secteur industriel, on a vu celui des transports croître considérablement. La part dédiée à ce secteur passant de 2,9 à 15% et les montants prêtés multipliés par 6. Sur ce point on ne pourra pas faire à la BEI le procès de l'incohérence. Sur les 533 millions prêtés au secteur des transports, près de 230 millions ont concerné des projets visant à relier la RDC et la Zambie⁸ aux côtes de l'Océan Indien (Corridor de Nacala, corridor de Beira, corridor de transport d'Afrique orientale) en vue d'exporter les minerais produits. Là encore, il ne s'agit pas de nier l'intérêt de l'exportation de minerais pour les États africains, bien au contraire. Mais le doute

persiste quand ces projets ne concernent que des entreprises occidentales, jamais les industries nationales, ni des industries de transformation et que la consommation de ces minerais reste principalement occidentale (bien que les pays émergents, la Chine en tête, consomment de manière croissante ces matières premières). Les autres projets en matière de transport concernent des projets d'aéroports en Tanzanie et au Kenya⁹ et d'infrastructures routières en Jamaïque et République Dominicaine.

Le financement du secteur de l'énergie est resté stable au cours des 10 années de la facilité d'investissement UE-ACP. Les prêts concernant des investissements pour des centrales hydroélectriques et des barrages (Inga en RDC, Bujagali en Ouganda, Itzhi-Tezhi en Zambie, par exemple) ont été les plus importants, suivis de près par les investissements pour les infrastructures de distribution et de transport d'énergie (lignes électriques principalement, mais aussi pipelines). Selon l'Agence française de développement (AFD), seuls 16% des foyers ont accès à l'électricité en Afrique subsaharienne et moins de 5% en zone rurale¹⁰. Et le nombre de personnes sans accès à l'électricité a crû depuis les années 90 du fait de la croissance démographique. L'investissement dans le secteur de l'énergie est donc à priori à voir d'un bon œil. Le bémol à apporter est que ces investissements sont destinés en priorité aux industries (minières notamment pour les cas zambiens et congolais) et que les zones rurales ne seront pas les premières concernées et rarement consultées lors de la mise en œuvre des projets. D'autre part, certains projets ont fait l'objet de critiques de la part d'ONG sur les questions de transparence quant à la mise en œuvre des projets et sur leurs aspects environnementaux. Les cas des barrages Inga¹¹ et Bujagali¹² ont notamment été pointés du doigt pour ces raisons. Les autres investissements dans le secteur de l'énergie concernent des installations alimentées au gaz (moins de 10% des dépenses) et l'éolien (seulement 1% du total).

Le poste « eau, assainissement, déchets solides » a vu son budget plus que doubler entre les deux périodes. Les 16 investissements réalisés concernent des projets d'assainissement et de distribution d'eau potable. La croissance des prêts entre 2003-2007 et 2008-2012 s'explique en

partie par le financement d'un barrage au Lesotho (Metolong, 140 millions d'euros de financement par la BEI) qui sera accompagné d'un système d'assainissement de l'eau. Selon la BEI, l'objectif de ce projet sera l'accès à l'eau potable pour 385.000 habitants d'ici 2013 au Lesotho. Des projets pour un meilleur accès à l'eau ont été financés un peu partout en Afrique (Cameroun, Bénin, Ouganda, Madagascar...).

Un bilan plus que mitigé

Les prêts de la BEI depuis 10 ans vers les pays ACP ont connu certaines évolutions à première vue positives. L'engagement croissant, bien qu'il faille étudier plus en détail le contenu, dans les domaines de l'énergie, des transports, de l'accès à l'eau et aussi la plus grande implication de la Banque dans la micro finance semblent être des progrès et aller dans le sens des objectifs de l'UE en matière de développement.

Mais d'autres éléments viennent ternir le tableau. Le manque de transparence dans les prêts à des intermédiaires (qui représentent le tiers de l'argent dépensé) et pour une bonne partie des prêts en général, le manque de consultation et d'information de la société civile, le choix de certains investissements plus orientés vers les besoins des pays du Nord que des populations des pays en développement, auxquels s'ajoutent la part d'aide liée (les travaux liés aux investissements sont très souvent réalisés par de grandes entreprises du Nord¹³), le non-investissement dans l'éducation et la santé qui sont des éléments primordiaux dans une optique de développement font que le bilan de la dernière décennie, en ce qui concerne l'action de la BEI, demeure plus que mitigé.

Une analyse plus fine, qui nécessiterait un meilleur accès aux informations, mériterait d'être réalisée. Des évaluations ex-post systématiques et systématiquement publiées seraient également une avancée dans les pratiques de la BEI.

De manière générale, c'est une réflexion sur la conception et les finalités du développement que portent ces politiques de crédit qui doit être menée. L'orientation néolibérale du développement portée par le tout à l'exportation et reposant presque exclusivement sur les entreprises transnationales, conduit à l'affaiblissement des États du Sud. L'action de

la BEI porte rarement sur le renforcement d'industries locales, la naissance d'un marché intérieur qui réduirait la dépendance à l'extérieur ou la mise en place de politiques d'éducation et de protection sociale. La politique passée (et actuelle) n'a pas induit de changements significatifs pour les populations car elle vise essentiellement à répondre aux besoins du Nord, en matières premières notamment. Après 50 ans de politiques de « développement » de l'Europe et la première convention de Yaoundé, peu d'avancées majeures ont été réalisées sur le terrain. Les OMD¹⁴ en Afrique subsaharienne en ce qui concerne la baisse de l'extrême pauvreté, l'accès à l'éducation ou la santé, ne seront, on le sait déjà, pas atteints en 2015. De quoi se demander si le terme de « développement » est véritablement celui qui convient.

Notes

1. Jusqu'à 2 milliards d'euros sur la période 2007-2013.

2. CNCD, Bulletin « Une Europe ouverte sur le monde », numéro 52, Mars 2013.

3. Apport en capital ou prêts à des fonds et institutions de micro finance.

4. Institutions de financement du développement (Banque Ouest-Africaine de Développement, Banque de développement des Caraïbes, Banque de Développement des Etats d'Afrique Centrale, Banque de Développement d'Afrique Orientale, EDFI - institutions européennes de financement du développement (agences nationales de développement).

5. Il s'agit uniquement de prêts pour la construction d'hôtels aux Iles Fidji et à l'île Maurice.

6. Il se peut que des prêts dans ces secteurs aient été réalisés par des intermédiaires, Les bénéficiaires finaux n'étant pas connus, il est difficile de connaître la part réelle qui y a été indirectement consacrée. Cela n'enlève rien au fait que ces investissements sont faibles au vu des objectifs fixés par la BEI.

7. Les amis de la terre (2007), Banque européenne d'investissement : 6 ans de financement du pillage minier en Afrique. <http://www.amisdelaterre.org/Banque-europeenne-d-investissement,591.html>

8. Deux des plus importants producteurs de minerais en Afrique.

9. Le PIB par tête des Kenyans et Tanzaniens étant respectivement de 800 et 530 dollars, il y a peu de chance que ces infrastructures les concernent directement et qu'ils puissent les utiliser régulièrement.

10. AFD (2012), document de travail, Accès à l'électricité en Afrique subsaharienne : retours d'expérience et approches innovantes <http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/Documents-de-travail/122-document-travail.pdf>

11. Voir le rapport de Counter Balance à cette adresse : <http://www.counterbalance-eib.org/?p=107>

12. Le contrat a été accordé en 2005 et des ONG ont dès le départ émis des interrogations (impact sur activités de pêche, déplacement des populations). Une plainte a été déposée par ces ONG auprès de la BEI en 2009 pour étudier le problème. Sans réponses concrètes depuis, même si le délai est normalement de 140 jours pour répondre. Finalement, le 15 novembre 2012, le médiateur de l'UE est saisi pour « mauvaise administration » de la part de la BEI. Selon la coalition Counter balance, le mécanisme de plainte de la BEI est une « coquille vide » et la banque ne veut pas rendre de comptes sur ses activités. L'affaire est en cours. Les 92 millions d'euros de prêts de la BEI ont presque totalement été déboursés. Voir <http://www.euractiv.fr/energie-environnement/bei-arlésienne-ong-11870.html> pour plus d'info.

13. Voir à ce sujet l'analyse « Aides liées, secteur privé et "développement" » accessible sur le site du Gresea <http://www.gresea.be/spip.php?article1093>

14. Objectifs du millénaire pour le développement.

L'impératif environnemental

Les questions environnementales sont depuis quelques années, quoique les crises financières et économiques successives les aient souvent reléguées au second plan, un des points incontournables de toutes les politiques que ce soit au niveau national ou européen.

La prise de conscience quant à la rareté, et l'épuisement progressif des ressources fossiles, le coût croissant de l'énergie dans les budgets des ménages comme des administrations et des entreprises ainsi que la reconnaissance de l'incidence des activités humaines sur le changement

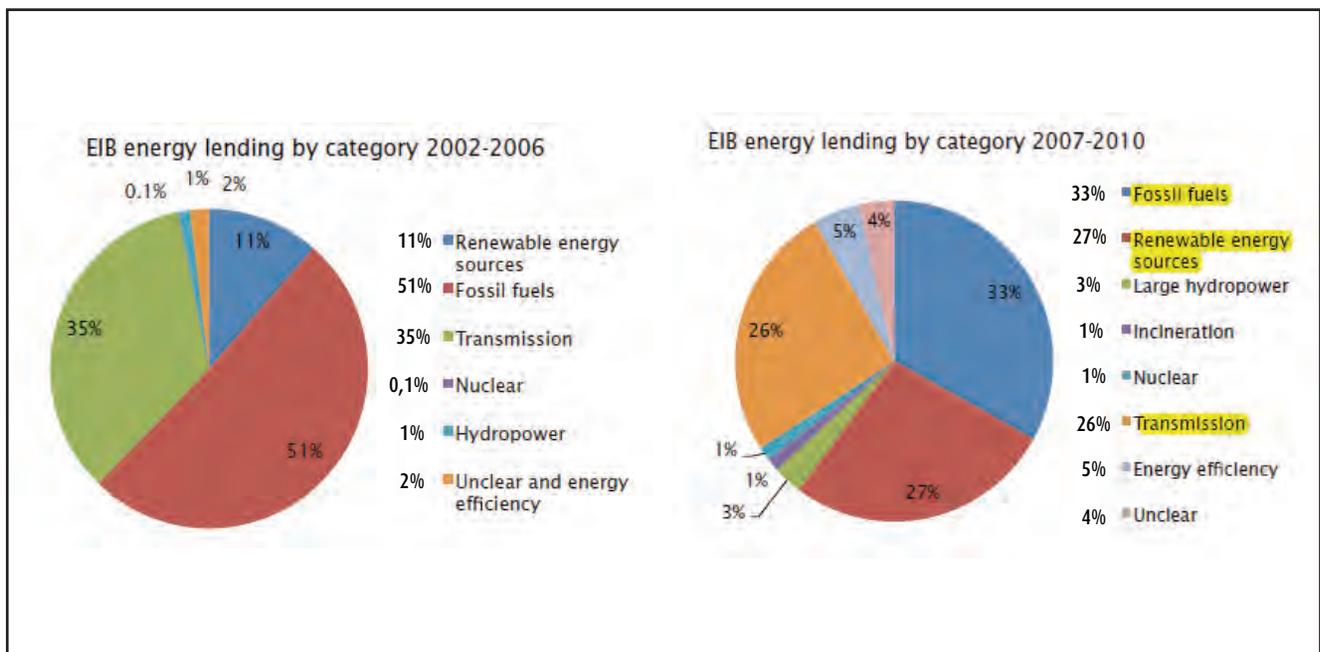
bles¹. En 2050, toujours selon l'UE, il faudrait que les pays développés réduisent leurs émissions de 80 à 95% (soit une quasi décarbonisation) pour limiter la hausse des températures à 2°C et pour que les émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial aient baissé de 50%. De tels objectifs nécessitent évidemment des investissements massifs.

L'agence internationale de l'énergie² explique dans son rapport 2012 que 4/5e des émissions de CO2 admissibles d'ici à 2035 proviennent des centrales électriques, usines et bâtiments existants. Si aucune mesure n'est prise concernant

comme le FEDER (fonds de développement régional) et le fonds de cohésion européen, dont l'action doit se coordonner avec celle de la BEI, sont aussi en charge de cette politique, notamment sur la question de l'efficacité énergétique.

Le charbon, c'est durable?

L'ONG Bankwatch a publié en décembre 2011 un document³ sur la politique de la BEI en matière énergétique pour la période 2007-2010. Le constat est relativement mitigé dans l'ensemble. La BEI a certes accompli des progrès depuis ces dernières années mais il semble pour



Source: CEE Bankwatch Network – Carbon rising, European investment bank energy lending 2007-2010. December 2011.

climatique et les effets de la pollution ont conduit les dirigeants politiques européens à s'intéresser à ces sujets.

L'Union européenne (UE) est la région du monde qui s'est dotée des objectifs les plus ambitieux en matière environnementale. Il n'existe pas de documents récapitulants l'intégralité de la politique en matière environnementale. En 2010, l'UE s'est donné pour objectif, d'ici 2020, de réduire de 20 à 30% (par rapport à 1990) ses émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer l'efficacité énergétique de 20% et d'atteindre 20% d'énergies renouvelables.

l'efficacité énergétique, ces infrastructures représenteront, à elles seules, les limites fixées.

Plusieurs institutions sont chargées de mettre en œuvre la politique de l'Union. La BEI, en tant que bras financier de l'UE a évidemment un rôle important dans ce domaine. Dans sa déclaration sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE), la Banque affirme que la protection de l'environnement est une de ses priorités et que les projets financés doivent être viables d'un point de vue écologique.

Mais d'autres fonds européens

l'heure encore peu probable que cela soit suffisant pour atteindre les objectifs fixés par l'Union européenne.

Les deux graphiques ci-dessus nous montrent l'évolution des prêts de la BEI selon différents postes. On voit que la part d'énergie fossile a diminué dans le total et que celle des énergies renouvelables a crû sur la même période. Entre 2007 et 2010, les prêts pour les énergies renouvelables ont augmenté de 335% passant de 1,7 milliard à 5,8 milliards d'euros.

Pour les énergies fossiles, l'augmentation a été de 178%, passant de 2,8 à 5 milliards d'euros sur la même période (soit un quasi doublement). Ce sont les investissements pour le gaz qui en représentent la plus grande part (66% entre 2007 et 2010). La part de l'énergie fossile a donc diminué en pourcentage dans le total des prêts de la BEI. En valeur absolue cependant, les montants accordés à des prêts pour financer des activités polluantes n'ont cessé de croître. La BEI a prêté chaque année des sommes croissantes pour ce type de projet.

En vue d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de carbone et l'objectif de 20% d'énergies renouvelables, les prêts pour des sources d'énergies « propres » devront être significativement plus élevés à l'avenir et ceux pour le pétrole ou le gaz s'arrêter ou du moins être fortement limités.

Mais un certain nombre de prêts en cours ou à l'étude soulèvent de sérieuses questions quant à leur réelle finalité environnementale. Dans plusieurs cas, l'argument de la BEI est l'augmentation de l'efficacité énergétique – remplacer, ou rénover une centrale à charbon par une autre moins émettrice. Plusieurs exemples illustrent ce phénomène.

La centrale de Sostanj⁴ en Slovaquie alimentée au lignite (un dérivé du charbon) avec un prêt de 550 millions d'euros en est un. Il s'agira de construire une nouvelle centrale électrique pour

remplacer celles déjà existantes. En 2050, avec cette seule installation, la Slovaquie atteindra presque son seuil d'émission de CO₂. Plusieurs parlementaires européens⁶ ont récemment appelé M. Hoyer, le directeur de la BEI, à suspendre le financement de ce projet allant à l'encontre de la politique européenne.

La centrale de production de Paronesi⁷ en Roumanie alimentée en charbon ou la centrale à charbon de Duisbourg⁸ en Allemagne (prêt de 397 millions d'euros) sont d'autres exemples de projets qui engageront des régions entières dans une consommation d'énergies fossiles pour des décennies. Ce qui va à l'encontre des objectifs annoncés par l'UE.

Deux poids, deux mesures

Bankwatch, dans son rapport de 2012, différencie également les prêts accordés aux membres fondateurs de l'Union et aux nouveaux entrants (principalement les pays de l'Est). Selon l'ONG, ce sont les énergies fossiles qui ont reçu le plus grand soutien. Seulement 6% du total des prêts consacrés aux énergies renouvelables et 16% des prêts pour l'efficacité énergétique concernent ces nouveaux entrants. Entre 2008 et 2010, seuls 10% des prêts accordés aux membres de l'élargissement de 2004 entrent dans le cadre du « climate action »⁹ prôné par l'UE. La grande majorité des investissements dans les énergies renouvelables concerne ce qu'on appelle l'« Europe des 15 », autrement dit, les plus gros contributeurs.

En ce qui concerne les prêts hors UE, c'est la région méditerranéenne (Turquie exclue) qui a attiré le plus de financements. Et, là encore, bon nombre de prêts concernent les énergies fossiles. Les plus gros prêts dans la région méditerranéenne concernent presque tous des centrales à gaz (en Egypte, en Syrie) ou des pipelines pour approvisionner l'Europe en matières premières.

La BEI va au charbon

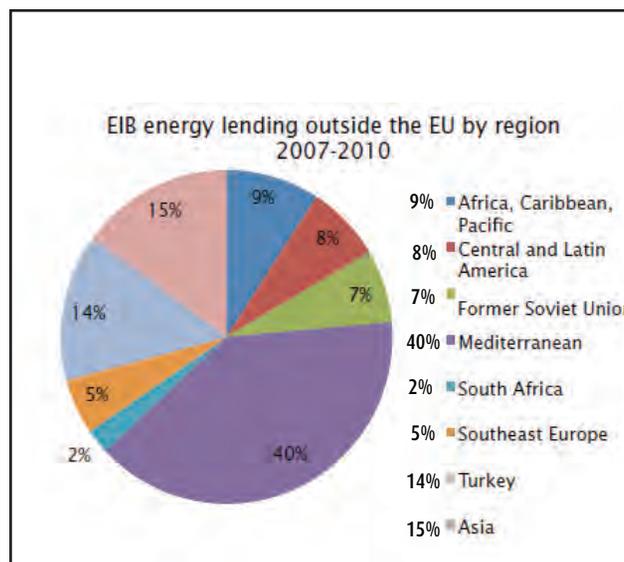
Le 27 février 2013 était diffusé un communiqué de presse informant de la décision de bannir le charbon des opérations de prêt de la BEI. Cette déclaration était présentée dans le document comme un signal fort d'une institution internationale en faveur de l'environnement et constituant la preuve que les énergies renouvelables étaient un investissement d'avenir. Visiblement, là n'était pas l'intention de la BEI. Le jour même, le communiqué était démenti, la banque indiquait que l'auteur n'était pas lié à la BEI et que le contenu du communiqué était incorrect. On y aurait presque cru.

Le gazoduc destiné à acheminer du gaz reliant Beni Saf (dans la région d'Oran) à Alméria en Espagne est le plus gros projet financé par la BEI hors du territoire européen (un demi-milliard d'euros)¹⁰. Il s'agit d'un raccordement de 210 km visant l'approvisionnement du sud de l'Europe en gaz nord-africain. Ce projet n'a pas de réelle portée environnementale. Il contribue plutôt à renforcer la consommation de matières fossiles pour des décennies. Certaines sections ont même été aménagées « dans la perspective de la construction d'un second gazoduc sous-marin ».

Self-control !

Pour les projets hors Union européenne, les procédures de contrôle sont dérisoires. Les rapports environnementaux préalables (EIA)¹¹ à tout financement de projet sont rédigés par les promoteurs eux-mêmes ! La BEI attend de ses clients qu'ils respectent les standards environnementaux mais ne se donne pour responsabilité que de rappeler ces standards, sans être contraignante. Si les entreprises le disent, il faut les croire...

En dernier recours, ce sont les « autorités compétentes » des pays où le projet est mis en œuvre qui décident de la validité de l'étude d'impact environnementale (EIA). Le problème est que dans certains cas, principalement au sud, les agences environnementales ne disposent pas des moyens suffisants pour exercer ce contrôle. Il se trouve même des agences de contrôle financées par les promoteurs des projets (voir le cas de l'agence malgache et du projet Ambatovy dans ce numéro).



Source: CEE Bankwatch Network – Carbon rising, European investment bank energy lending 2007-2010. December 2011.

La BEI, avec un personnel composé de moins de 2.000 personnes, principalement des économistes et des ingénieurs, n'a pas non plus les compétences pour juger de la soutenabilité d'un projet.

En ce qui concerne les prêts intermédiés (via des banques ou des fonds d'investissement), là encore, il n'est pas aisé de savoir si un projet est respectueux de l'environnement, il n'est en fait souvent même pas possible de savoir quel projet a été financé avec les fonds de la BEI via un intermédiaire. (Voir à ce sujet l'analyse sur l'intermédiation financière dans ce numéro).

Le paravent de la consultation publique

Les critiques énoncées plus haut sur la non-compatibilité des prêts de la BEI avec les objectifs fixés par l'UE et sur les questions de transparence ne sont pas tout à fait nouvelles, bien que très peu relayées dans les médias.

Prenant dans une certaine mesure acte de celle-ci, la BEI a lancé une consultation publique¹² sur ses prêts dans le secteur de l'énergie (la question de la transparence n'y sera vraisemblablement pas débattue). Cette consultation en ligne (sic) a débuté fin 2012 et les « parties prenantes intéressées »¹³ ont été invitées à soumettre leurs propositions pour améliorer l'action de la BEI en matière d'environnement. Une nouvelle politique de prêt révisée dans le secteur de l'énergie sera proposée au printemps 2013, en tenant compte des propositions apportées. Le document sera ensuite voté par le conseil d'administration de la banque européenne à l'été 2013.

L'initiative semble plutôt encourageante de premier abord. Reste à voir si celle-ci conduira à de réels changements dans les faits ou s'il ne s'agit que de poudre aux yeux.

Notes

1. [http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0265:FIN:FR:PDF - COM \(2010\) 265 final](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0265:FIN:FR:PDF - COM (2010) 265 final).

2. Voir résumé ici : <http://www.worldenergyoutlook.org/publications/weo-2012/#d.en.26099>

3. <http://bankwatch.org/sites/default/files/EIB-carbon-rising.pdf>

4. <http://www.eib.org/projects/pipeline/2006/20060319.htm>

5. <http://www.euractiv.com/fr/climat-environnement/des-subsides-europeens-controver-news-501830>

6. <http://bankwatch.org/sites/default/files/MEPlatter-EIB-Sostanj-30Jan2013.pdf>

7. <http://www.eib.org/projects/press/2011/2011-200-eib-supports-bucharests-metro-and-electricity-generation-in-romania.htm>

8. <http://www.eib.org/projects/loans/2006/20060114.htm>

9. http://ec.europa.eu/dima/news/index_en.htm

10. <http://www.eib.org/projects/press/2010/2010-207-the-biggest-eib-loan-for-energy-in-mediterranean-eur-500-million-to-medgaz.htm>

11. EIA : environmental impact assessment.

12. <http://www.eib.org/about/partners/cso/consultations/item/public-consultation-on-eibs-energy-lending-policy.htm?lang=fr>

13. La BEI ne définit pas clairement qui sont ces parties prenantes. Il s'agit d'acteurs extérieurs à la BEI, principalement d'organisations de la société civile (ONG, associations, ...).

Ambatovy, un développement made in BEI

Avec 260 milliards d'euros prêtés, le projet minier Ambatovy constitue la plus grosse intervention jamais réalisée par la BEI dans les pays ACP. Revenons plus en détail sur ce projet.

Madagascar est la 4e plus grande île du monde (plus grande que la Grande-Bretagne), elle compte une population de 21 millions d'habitants et un PIB de 9,12 milliards de dollars en 2011¹. A cette date, 80% de la population vivait sous le seuil de pauvreté². Madagascar est aussi une réserve exceptionnelle pour la biodiversité, regroupant 25% des espèces de plantes africaines³ et abritant 80 à 90% d'espèces endémiques⁴ dont les lémuriers, par exemple. La « Grande île » est aussi riche en ressources naturelles (minerais industriels, pétrole, pierres fines – rubis, quartz...).

Depuis le début des années 90, Madagascar connaît une instabilité politique chronique. En 1975, Didier Ratsiraka prend le pouvoir avec l'ambition d'y instaurer un régime socialiste. Il le conservera jusqu'à ce qu'en 1992, un mouvement populaire fasse tomber son régime. De cette période jusqu'aux élections de 1997, Albert Zafy dirigea le pays, sans vraiment réussir à calmer l'opinion publique. Ratsiraka se représenta aux élections en 1997 et l'emporta, ce qui lui permit de rester à la tête de l'État Malgache jusqu'en 2001. C'est Marc Ravalomanana, entrepreneur et maire de la capitale Antananarivo depuis 1999, qui remporte finalement les élections contestées de 2001, puis celles de 2006. En 2009, une crise politique secoua le pays, et Andry « TGV » Rajoelina, lui aussi entrepreneur⁵, devient alors le leader de l'opposition puis prend le pouvoir en mars 2009 par un coup d'État. Rajoelina préside depuis lors la Haute autorité de transition. Il n'a cependant pas été reconnu par l'Union européenne qui attend toujours la « tenue d'élections crédibles »⁶, prévues en juillet 2013.

Une économie sous protectorat

A partir de 1983, alors que Ratsiraka dirige le pays, Madagascar est soumis

aux plans d'ajustement structurel du FMI et de la Banque mondiale. Depuis cette époque, l'île est maintenue sous perfusion financière internationale. La Banque mondiale sera un acteur important dans les décennies qui suivront, avec des volumes de prêts augmentant de 30% par an dans la décennie 80 et de 15% dans la décennie 90. En 2000, le financement de la Banque mondiale atteindra jusqu'à 34% de la dette extérieure du pays⁷. Cette influence des institutions de Bretton Woods se traduira par une libéralisation croissante de l'économie. Les prêts seront progressivement conditionnés à la mise en œuvre de réformes libérales. Comme l'explique Sarasin, à la fin des années 80, les analystes de la Banque mondiale cibleront la croissance démographique comme l'une des principales causes de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement, ajoutant qu'un « programme dynamique » concernant la population était nécessaire « [...] afin de revenir à un taux de croissance démographique compatible avec un développement durable des ressources »⁸. La solution retenue par la Banque a été, selon sa propre expression, de promouvoir un environnement économique et politique qui « donnerait aux utilisateurs le droit de gérer leurs propres ressources et la responsabilité de le faire sans compromettre leur pérennité »⁹. Ainsi, le développement économique, secteur minier inclus, serait aussi facteur de pérennité pour les ressources et la biodiversité. Difficile à croire.

Le secteur minier malgache s'est développé dans les années 90, mais le pays reste au début des années 2000 relativement sous-exploité par rapport à d'autres pays d'Afrique, comme le Congo ou la Zambie. En 1998, 95% des revenus miniers provenaient des exploitations industrielles et seulement 5% des petites exploitations artisanales alors que 1.500 emplois sont pourvus dans l'industrie, contre 50 à 100.000 pour les petites exploitations¹⁰. On comprend dès lors que l'objectif des dirigeants malgaches, avec l'approbation des bailleurs, va être d'inclure ces activités informelles dans l'économie formelle. En 1999, poussé dans le dos par la Banque mondiale, Madagascar adopte un

nouveau code minier dont l'ambition est de favoriser la croissance et d'attirer les investissements étrangers.

Cette nouvelle réglementation doit permettre d'augmenter la part du secteur minier dans l'économie et encourager la construction d'infrastructures pour rendre les mines plus accessibles. En parallèle, l'État se désengage des opérations de prospection et d'exploitation pour laisser le champ libre au secteur privé. Dans ce contexte de recours croissant aux investisseurs étrangers, l'État, via l'agence OMNIS (Office des Mines Nationales et des Industries Stratégiques), donne le feu vert à la prospection de mines de titane et d'ilménite dans le sud-est du pays par une filiale de Rio Tinto, QMM, l'un des géants du secteur. En 2002, le projet est mis en route. Une autre législation concernant le secteur minier est votée en 2001, établissant un régime fiscal spécial pour les grands investissements dans le secteur minier (LGIM). Nous y reviendrons un peu plus loin.

Le projet Ambatovy, soutenable?

Le projet Ambatovy est porté par le groupe canadien Sherritt (40%), associé à Korea Resources, au japonais Sumitomo (27,5% chacun) et au canadien SNC-Lavalin (5%) pour les infrastructures. Ce projet est estimé à 5,5 milliards de dollars (plus de la moitié du PIB malgache). Il s'agit d'un gigantesque projet minier qui produira selon les estimations 60.000 tonnes de nickel raffiné par an, 5.600 tonnes de cobalt raffiné et 210.000 tonnes de sulfate d'ammonium (un engrais) sur une période de 29 ans. Le projet comprend une mine à ciel ouvert pour l'extraction, un pipeline de 220 km qui acheminera le minerai vers une usine de transformation (pour fabriquer des briquettes de cobalt et de nickel concentré). Un parc de stockage des minéraux résiduels (en fait les déchets de l'usine) fait aussi partie du projet (voir carte ci-dessous). Sherritt prendra également en charge le coût des infrastructures liées à l'exploitation minière (routes, chemins de fer, réaménagement du port...).

Les promoteurs du projet ont mis en avant les recettes que celui-ci générera pour l'État malgache, les retombées en termes d'emploi direct ou indirect pour les populations locales, le financement d'infrastructures, les transferts de technologies ainsi que le bénéfice en termes environnemental et social puisque la compagnie a élaboré parallèlement à l'exploitation minière un projet de gestion durable de l'environnement.

Les premières prospections ont débuté dans le courant des années 90. C'est à l'époque la société américaine Phelps Dodge Madagascar (PDM) qui gérait les opérations. En 2003, Dynatec (Canada) prend des parts dans le projet puis rachète celles de PDM en 2005. Après une période d'incertitudes quant à la faisabilité du projet, et le retrait d'un partenaire sud-africain, c'est le japonais Sumitomo qui décide de s'impliquer. En 2006, le permis d'exploitation minière est accordé pour une période de 40 ans, et Korea Resources Corporation devient lui aussi actionnaire, en compagnie de Lavelin (Canada). Le permis environnemental est obtenu en 2007, année des premiers travaux de terrassement.

En 2007, Dynatec est rachetée par Sherritt qui devient le promoteur du projet. En 2008, les permis pour l'usine de transformation et le port sont délivrés. En 2009, 60% de la construction des installations est achevée. L'année suivante, les premiers essais sont lancés et en novembre 2012 le premier bateau rempli de nickel part du port de Toamasina pour approvisionner le marché international.

Alors que Sherritt se targuait dans son rapport d'évaluation 2010 de favoriser l'emploi des personnes habitant aux alentours des sites, on apprenait le 17 septembre 2010¹¹ que les employés d'Ambatovy sur le site de Tanandava étaient en grève. Les travailleurs se plaignaient des menaces de Sherritt quant à la politique de recrutement. Ils mettaient en cause le choix d'un bureau de recrutement extérieur ainsi que la proportion de locaux employés par l'entreprise. En 2010, sur 1035 postes, seulement 35 étaient occupés par des locaux. En mars 2012, les anciens employés étaient encore en grève pour protester contre la non-réembauche des travailleurs de la phase de construction¹². En novembre 2012¹³, un syndicaliste évoquait le fait que les Malgaches n'étaient

pas payés au tarif international contrairement à leurs camarades étrangers, et ce avec l'accord de l'État. Sur le plan environnemental, des fuites de dioxyde de soufre ont été constatées à 3 reprises les 26 février et les 8 et 10 mars 2012, provoquant la mort d'une personne et 10 blessés graves. Le 23 mars, l'Express de Madagascar écrivait¹⁴, citant le communiqué du conseil des ministres: « La ministre de la Santé a déclaré qu'il existait un déphasage flagrant entre le rapport verbal fait par les dirigeants de la société Sherritt et les réalités sur le terrain [...]. La ministre de la Santé n'est pas la seule à réagir par rapport au projet. Julien Reboza, ministre de l'Eau, est également intervenu à cause des impacts de cette émanation de gaz sur la réserve d'eau locale. Ceci, après qu'il a constaté des défaillances de la société Sherritt en matière de protection de ladite réserve d'eau ». Lors de la construction du pipeline reliant la mine à l'usine de transformation, des villages ont subi des impacts. Les témoignages font état de pollutions des eaux, de champs détruits à cause de glissements de terrain et de la mort de nombreux poissons dans les cours d'eau¹⁵.

La mine est située sur un plateau. Le pipeline ne nécessite donc que peu d'énergie pour acheminer les minerais jusqu'à l'usine de transformation. Cependant, pour séparer la terre du minerai exploitable, des quantités d'eau phénoménales sont utilisées. Des dizaines de milliers de mètres cubes sont ainsi annuellement puisés dans les rivières Mangoro et Ivando pour la réalisation du projet.

Une fois arrivés à l'usine, puis transformés, les résidus sont déplacés vers le parc de stockage. 220 millions de tonnes de résidus seront ainsi produits pendant les 29 ans d'exploitation prévus. Les résidus sous forme solide seront conservés dans le parc puis utilisés pour faire des routes par exemple, mais une bonne partie des résidus liquides seront directement déversés dans l'Océan¹⁶. L'usine de transformation nécessitera l'utilisation de grandes quantités de dioxyde de soufre (celui évoqué précédemment pour les fuites), mais aussi de chaux et autres produits chimiques.

En Afrique, c'est le plus souvent l'État qui est propriétaire du sol. Les entreprises ont ainsi pu disposer, via la complicité des autorités locales, de terrains sur lesquels vivaient des populations depuis

des générations. L'affaire Daewoo, en 2008, qui voulait s'accaparer de la moitié des terres arables du pays pour y implanter des champs de palmiers à huile en est un bon exemple¹⁷. Dans le cas d'Ambatovy, un projet de relocalisation a été proposé par le promoteur. Deux villages à proximité des sites ont ainsi été déplacés et reconstruits quelques kilomètres plus loin (soit 1200 personnes et 300 maisons). Les promoteurs affirment avoir respecté les principes de l'Equateur¹⁸ et les normes de l'IFC¹⁹ lors des relocalisations. Ces principes et normes entendent proposer un référentiel pour l'évaluation et la gestion des risques environnementaux, et les pratiques en matière de relocalisation des populations lors de l'implantation de projets.

Le plan environnemental du projet prévoit aussi le reboisement des zones défrichées, et une série de mesures sur la qualité de l'air, de l'eau, de la faune ou de la flore. Cependant, une des seules sources d'information concernant les impacts environnementaux et sociaux du projet est l'étude d'impact conduite par... Ambatovy Minerals SA (la joint-venture qui regroupe les 4 actionnaires cités ci-dessus). En dehors de témoignages et de quelques sujets de la presse locale, aucune enquête publique ou indépendante n'a à ce jour été réalisée.

Un accord déséquilibré

Le processus de libéralisation à marche forcée prôné par le FMI et la Banque mondiale a conduit à un affaiblissement des pouvoirs publics à Madagascar et à la mise en œuvre de lois toujours plus favorables aux entreprises et aux investissements. Le code minier de 1999 en est un exemple. En effet, celui-ci fixe le taux de redevance minière à 2% (0,6% de redevance sur la valeur des produits et 1,4% de perception toujours sur la valeur des produits à leur première vente réservés aux collectivités décentralisées). La redevance pour le terrain s'élève à 250.000 dollars par an. La loi sur les grands investissements miniers (LGIM) comporte aussi des clauses avantageuses pour les entreprises. Celles-ci bénéficieront notamment d'un abattement fiscal de 50% si elles transforment le produit sur place. C'est le cas pour Ambatovy. Les revenus pour l'État malgache seront donc tronqués de moitié, soit seulement 1% de redevance sur la première vente du produit.

Le directeur de QMM, la filiale malgache de Rio Tinto, affirmait ceci : « en 1987, les lois n'étaient pas favorables. Nous avons travaillé durement pour établir avec l'État une convention d'établissement, signée en 1998. Cette convention, qui est une loi de Madagascar, ajuste la fiscalité à ce style de projet minier et cadre le projet. D'ailleurs, la nouvelle loi sur les grands investissements miniers s'inspire beaucoup de notre convention d'établissement »²⁰. A titre de comparaison, au Ghana et au Mali, le taux de redevance minière se situe autour de 3%²¹, 1,5% en Afrique du Sud pour l'or et l'argent raffiné, tandis qu'il tourne autour de 10% en Amérique latine²². Un autre exemple est celui du Botswana où l'État est actionnaire à 50% des projets miniers. Le taux de redevance minière y est de 10%, ce qui permet à l'État de récupérer jusqu'à 67% des revenus miniers²³.

Pour ce qui est du rapport environnemental, le secteur minier a également pu avoir une influence. En effet, l'Organisme national de l'environnement (ONE) chargé d'étudier le rapport environnemental du projet et d'accorder le permis environnemental préalable à toute exploitation est financé par les entreprises. Celles-ci doivent payer un pourcentage de l'investissement initial pour financer l'agence. Ce qui ne va pas sans poser quelques questions. Les experts de la Banque mondiale considèrent à ce sujet que cela « pourrait poser un sérieux problème d'aléa moral (effet indésirable sur le comportement économique) et de possibles conflits d'intérêts »²⁴.

La BEI dans Ambatovy

Mais quel lien ce projet entretient-il avec la BEI ? La réponse: un prêt²⁵ de 300 millions de dollars de la part de la BEI (260 millions d'euros). Soit le plus gros prêt que la Banque européenne, en plus de 55 ans d'histoire, n'ait jamais consenti à offrir pour un pays ACP (en réalité, le prêt est fait aux entreprises qui mettent le projet en œuvre, pas à l'État). Ce prêt entre dans le cadre des accords de Cotonou et de la politique extérieure de l'Union européenne dont « L'objectif principal [...] dans ce domaine est la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté »²⁶. Compte tenu des éléments évoqués plus haut (faibles retombées du projet pour l'État et les populations locales), il semblerait que ce prêt

ne soit pas l'action la plus judicieuse à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif fixé. Un autre élément qui n'est que peu soulevé est l'« après-exploitation ». Une fois le gisement épuisé au bout de la période d'exploitation de 29 ans, que restera-t-il ? Certains²⁷ évoquent le risque de « syndrome hollandais »²⁸ et de « malédiction des matières premières » auxquels l'île pourrait être confrontée.

Les critiques se portent aussi sur les normes environnementales et sociales qui ne seraient pas assez strictes et sur le fait que les investissements financés par la BEI ne contribuent pas nécessairement aux objectifs de l'UE en termes de développement durable. La BEI dans sa déclaration sur la RSE de 2005 disait pourtant « appuyer des projets qui ont un impact direct sur la protection et l'amélioration de l'environnement » et « veiller à ce que les projets protègent les intérêts des personnes touchées par eux »²⁹.

Crédits stratégiques?

Une autre grille d'explication peut être trouvée dans le fait que le cobalt fait partie de la liste des 14 minerais critiques identifiés par l'Union européenne³⁰ et que le nickel est lui aussi un minerai stratégique pour des pays membres comme la France³¹, par exemple. La BEI le confirme d'ailleurs en 2007 à propos du projet Ambatovy : « Ce projet présente un intérêt pour l'UE du fait de la demande de nickel et de cobalt existant dans les États membres. »³².

Le prêt accordé par la BEI à des multinationales pour le projet Ambatovy encourage donc une activité minière orientée vers les besoins des pays du nord plus que ceux des populations locales. Les conséquences sociales et environnementales ne semblent pas avoir été suffisamment mises en avant malgré la communication des promoteurs sur cette question et la politique de la BEI en matière de responsabilité sociale et environnementale. Il apparaît également que dans une vision à moyen-long terme, les objectifs de développement pour Madagascar ne sont pas assurés non plus (recettes suffisantes pour l'État qui pourraient financer des services publics d'éducation, de santé, le développement d'une activité économique locale). L'affaiblissement de l'État depuis une trentaine d'années et les législations libérales mises en place sous l'influence de la

Banque mondiale concourent également à ce résultat. Tout dépendra finalement de ce que l'État retirera financièrement de ce type de projet et comment il utilisera cette rente minière.

Notes

- [1. <http://donnees.banquemondiale.org/pays/madagascar>](http://donnees.banquemondiale.org/pays/madagascar)
- Chiffre cité dans Randrianja S, « Love me tender – transition vers où? », Madagascar conservation et développement, volume 7, juin 2012.
- Sarrasin Bruno, « Le projet minier de QIT Madagascar Mineral à Tolagnaro (Fort-Dauphin, Madagascar) : quels enjeux de développement ? », Afrique contemporaine, 2007/1 n° 221, pp. 205-223. DOI : 10.3917/afco.221.0205.
- Les Amis de la terre, « Madagascar, nouvel eldorado des compagnies minières et pétrolières », 2012.
- Voir à ce sujet l'article de Pellerin : « Madagascar : un conflit d'entrepreneurs ? », Figures de la réussite économique et rivalités politiques, Politique africaine, 2009/1 N° 113, pp. 152-165. DOI : 10.3917/polaf.113.0152.
- Voir Décision du conseil de l'Union européenne du 3 décembre 2012 (2012/749/UE).
- Sarrasin Bruno, « Madagascar » Un secteur minier en émergence, entre l'environnement et le développement, Afrique contemporaine, 2003/4 n° 208, pp. 127-144. DOI : 10.3917/afco.208.0127.
- Ibid. p.131.
- Ibid. p.131.
- Ibid. p. 133.
- [11. <http://www.afriquesenlutte.org/afrique-australe/madagascar/article/madagascar-projet-ambatovy-la>](http://www.afriquesenlutte.org/afrique-australe/madagascar/article/madagascar-projet-ambatovy-la)
- [12. <http://www.tananews.com/2012/03/malagasy-tetikasa-ambatovy-raikitra-indray-ny-fitokonana/>](http://www.tananews.com/2012/03/malagasy-tetikasa-ambatovy-raikitra-indray-ny-fitokonana/)
- [13. <http://www.afriquesenlutte.org/afrique-australe/madagascar/article/crise-politique-et-sociale>](http://www.afriquesenlutte.org/afrique-australe/madagascar/article/crise-politique-et-sociale)
- [14. <http://www.lexpressmada.com/mines-madagascar/33078-l-etat-accuse-le-projet-ambatovy.html>](http://www.lexpressmada.com/mines-madagascar/33078-l-etat-accuse-le-projet-ambatovy.html)
- Voir Gramlich, Beatrix. "Terres Volées." Kontienté- the Mission-Magazine, 1/2012 (traduit).
- Les amis de la terre, 2012, op. cit.
- Cette affaire a été l'un des déclencheurs de la chute de Ravalomanana en 2009.
- [18. \[http://www.equator-principles.com/resources/equator_principles_french.pdf\]\(http://www.equator-principles.com/resources/equator_principles_french.pdf\)](http://www.equator-principles.com/resources/equator_principles_french.pdf)
- Notamment le principe 5 sur les acquisitions de terres et les relocalisations involontaires Voir : http://www1.1.fc.org/wps/wcm/connect/3d82c70049a79073b82cfaa8c6a8312a/PS5_English_2012.pdf?MOD=AJPERES
- Ralavahaza, F (2005), « Forum des entrepreneurs – Opinions recueillies auprès de Yves Fourmanoit, gérant de la société Ambatovy Minerals », L'express de Madagascar, 14 janvier 2005, cité dans Sarrasin, B (2010) Ressources minières en Afrique, quelle réglementation pour le développement ?, dir. Campbell, B Presse de l'université du Québec.
- Campbell, B (2010) Ressources minières en Afrique, quelle réglementation pour le développement ?, dir. Campbell, B Presse de l'université du Québec.
- Ntsama, G, (2012), débat sur l'apport des projets miniers, le cas d'ambatovy est au-dessus ou en dessous des normes internationales ? MCI – cabinet juridique international. <http://www.cabinet-mci.com/1156/debat-sur-l%E2%80%99apport-des-projets-miniers/>
- Ntsama, G (2012), op. cit.
- Banque mondiale, (2010), Madagascar : vers un agenda de relance économique, p. 120.
- La banque Africaine de développement, Banque Japonaise pour la coopération internationale, Export-import bank of Korea, Export development Canada ainsi que des banques commerciales comme BNP ou ING ont aussi participé au prêt en plus du prêt de la BEI.
- Art. 208 du traité sur le fonctionnement de l'UE.

27. Randrianja s, « Love me tender – transition vers où? », Madagascar conservation et développement, volume 7, juin 2012.

28. Il s'agit du fait de tout miser sur un secteur au détriment des autres pans de l'économie.

29. <http://www.eib.org/infocentre/publications/all/statement-on-corporate-social-responsibility.htm>

30. http://ec.europa.eu/enterprise/policies/raw-materials/critical/index_fr.htm

31. Rapport d'information du 23 mars 2011 – Sénat français - <http://www.senat.fr/rap/r10-368/r10-3680.html>

32. <http://www.eib.org/infocentre/press/news/all/ambatovy-nickel-project-madagascar-topical-brief.htm>

Vient de paraître dans la collection: "Les petits dossiers de l'Autre économie"

Salaire et Compétitivité; pour un vrai débat ...

Réginald Savage et Michel Husson

Salaires et "compétitivité" vont de pair. Logique : la compétitivité est le terme fétiche qui, depuis les années 1980, sert dans le discours dominant de paravent pseudoscientifique pour comprimer les revenus du travail. Les rapports entre ces deux, avant tout idéologiques, font d'évidence obstacle à une compréhension, dans l'opinion, des termes du débat. Faus-sés, on s'en doute, et de toutes parts.

Susciter un vrai débat là-dessus, tel est l'objectif de la réflexion lancée par le réseau Éconosphères, dont on trouvera ici, sous la plume de Réginald Savage et de Michel Husson, le dense condensé. Éconosphères ? Constitué en 2009 à l'initiative des syndicats FGTB et CSC, d'Attac et du Gresea, le réseau Éconosphères regroupe une centaine d'économistes, sociologues ou politologues de la Belgique francophone, tous animés par la volonté de ramener les questions économiques dans le débat démocratique. Il était temps.

La pensée économique est plurielle, elle est faite d'écoles. Les unes sont proches du pouvoir, en forment les relais, les autres, le plus souvent, sont priées de se taire. Éconosphères, par son site (www.econospheres.be), par ses manifestations publiques, a choisi d'en prendre le contre-pied. L'économie est un bien public, elle appartient à tous.

78 pages / format 10,5*14,5 cm / 8 euros (frais de port inclus)/6,5 euros (frais de port inclus) à partir de 10 exemplaires.



Commande:
Gresea, 11 rue Royale,
1000 Bruxelles, Belgique,
email: gresea@skynet.be,
www.gresea.be

Chasseurs de matières premières

A l'occasion de la parution de *Grondstoffenjagers* (Les chasseurs de matières premières" dû à notre collègue Raf Custers, Colette Braeckman, journaliste au journal *Le Soir* et "grande dame" de la contre-information sur la géopolitique appliquée à l'Afrique, en a joliment résumé le propos - et les enjeux de la ruée (mainmise) sur les ressources naturelles des pays du Sud.

C'est une vraie guerre. Implacable. Les joueurs sont multiples et tous les coups sont permis. C'est que les enjeux sont vitaux : les anciennes puissances y voient la clé de leur suprématie, qu'ils entendent défendre à tout prix, les nouveaux venus jouent des coudes et sont prêts à tout. En cause ? Les matières premières, ces ressources encore importantes à l'échelle de la planète, mais pas illimitées et dont il importe, tant qu'il en est encore temps, de s'assurer le contrôle.

Certes, les principales d'entre elles sont connues et chacun peut citer les guerres dont elles furent les enjeux : le cuivre, le pétrole, l'uranium, l'or, le diamant. Mais d'autres matières premières passent aujourd'hui en première ligne des convoitises internationales : le lithium, qui permet de produire des voitures propres, le colombo tantalite, indispensable à l'industrie électronique, l'étain et l'aluminium, le tungstène, les terres rares. L'accès à ces ressources-là est défendu avec rage par les anciennes grandes puissances, qui y voient la clé de leur suprématie présente et à venir, le sous-bassement d'un mode de vie qu'elles entendent défendre à tout prix.

Ces ressources sont disputées aussi par les pays émergents, Chine en tête, qui taillent des croupières au vieux monde et conquièrent leurs parts de marché. Et aussi, avec plus de discernement et moins de docilité qu'autrefois, ces matières premières sont aujourd'hui revendiquées par un nombre croissant de gouvernements qui estiment que, dans les pays producteurs, les populations ont le droit de bénéficier davantage des ressources de leur sol et de leur sous-sol.

War games

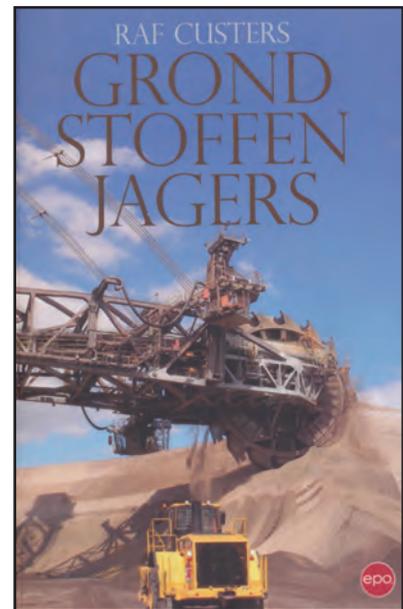
La bataille pour le contrôle des matières premières n'est certainement pas un sujet neuf et il a déjà suscité bien des livres, qu'ils soient consacrés à un seul produit stratégique, comme le pétrole, ou à un seul pays producteur. En outre, les rapports et dossiers se sont accumulés, rédigés par des fondations, des ONG, des myriades de spécialistes plus ou moins compétents, plus ou moins désintéressés, habiles à dissimuler les enjeux véritables sous la forêt des chiffres et des incompréhensibles statistiques, à tel point que le lecteur de base ne sait plus qui fait quoi, qui a raison ou tort, qui défend réellement le droit des peuples...

C'est pourquoi le travail de Raf Custers, "Les chasseurs de matières premières" représente une contribution originale. L'auteur cumule deux et même trois qualités rares : la première, c'est que, chercheur au Gresea et analyste de longue date des relations économiques, il sait de quoi il parle. La deuxième, c'est qu'il a voyagé. Quitté bureau et dossiers pour aller voir de plus près à quoi ressemblait une mine de lithium en Bolivie, une exploitation d'or au Mali, le "Banrostan", le vaste territoire contrôlé par la société canadienne Banro au Kivu ou les concessions minières du Katanga. Au cours de ces voyages, le témoin lucide ne s'est pas contenté de s'entretenir avec les officiels et les attachés de presse.

Il a aussi, résultat de décennies de contacts et de relations, rencontré des syndicalistes, des économistes engagés, des militants des droits de l'homme, des victimes de brutalités et d'évictions forcées. De tels contacts lui ont permis de ne pas être avare en anecdotes, en descriptions concrètes qui permettent de comprendre, de visu, en quels termes se posent les injustices et la dépossession.

Choisir son camp

Et la troisième qualité de l'auteur, celle dont la pertinence sera certainement contestée, c'est qu'il a du monde une vision militante, engagée. Son camp, s'il en a un, c'est celui de ces creuseurs qui essaient



de s'accrocher aux collines cuprifères et d'en arracher de quoi survivre. Son camp, c'est celui de ces populations autochtones qui ont été chassées des concessions arrachées aux gouvernements par les multinationales, celui des paysans du Mozambique ou du Congo qui, plongés dans l'obscurité, voient passer au-dessus d'eux les fils transportant un courant électrique qui permettra à BHP Billiton de faire tourner une usine d'aluminium délocalisée.

Sceptique face aux lobbies, aux campagnes de presse, l'auteur pose aussi de salutaires questions, se demandant, par exemple, comment et pourquoi le député britannique Eric Joyce, qui ne s'était jamais illustré par une connaissance particulière de l'Afrique, avait soudain "balancé" sur son site un chiffre devenu mythique selon lequel les contrats miniers "opaques" signés par les autorités de Kinshasa auraient privé la RDC de 5,5 milliards de dollars de recettes. Quelle est la base du calcul ? La motivation de l'honorable parlementaire ? Custers suggère qu'il y a du grain à moudre...

Lobbying

L'auteur pourfend aussi, sans se soucier d'être ou non "bien-pensant", les "bonnes intentions" de certains lobbyistes d'Outre Atlantique, comme le projet En-

ough, porté par John Prendergast, un ancien membre de l'équipe Clinton, qui inspira la loi américaine Dodd Frank. Cette dernière mit à l'index tous les minerais en provenance de l'Afrique des Grands Lacs, plongeant cette région dans le marasme économique et un surcroît de violence.

Car dans les batailles du 21^e siècle, où les Etats-Unis et leurs alliées, les multinationales canadiennes, veulent garder un accès privilégié aux ressources minières d'un pays tel que le Congo, tous les coups sont permis, qu'il s'agisse de dénigrer et de casser les contrats chinois, de faire reculer un gouvernement congolais qui a entrepris la révision d'une soixantaine de contrats miniers afin d'accroître la part de l'Etat ou de faire respecter les termes des accords conclus...

Tous les coups, cela veut dire les procès, les campagnes de presse, les tentatives de déstabilisation, les discrets soutiens accordés à des agresseurs étrangers et même les pressions « humanitaires », qui visent invariablement à affaiblir l'Etat et à réduire le poids de l'autorité publique tout en protégeant les acteurs privés...

Réappropriation

Les enjeux que représentent les ressources minières du Congo se taillent évidemment la part du lion, et le chapitre décrivant la manière dont la société canadienne Banro s'est taillé un empire au sud Kivu, obtenant la propriété de mines d'or jusque-là inexploitées, est particulièrement intéressant : on y découvre l'affaiblissement du régime Mobutu, obligé d'accepter la privatisation, la démission des milieux capitalistes belges et leur compromission avec les opérateurs canadiens auxquels ils cédèrent leurs archives minières, toute la gamme des pressions qui furent exercées sur les dirigeants d'un pays en guerre.

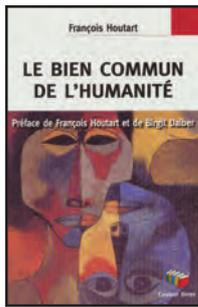
Mais d'autres chapitres, tout aussi passionnants, nous relient à l'actualité, comme celui qui est consacré à l'exploitation de l'or au Mali (s'il y avait eu meilleure rétribution des pouvoirs locaux, meilleure répartition des ressources, le pouvoir malien aurait-il été aussi faible face aux trafiquants et aux preneurs d'otages ?) ou celui qui relate le combat des syndicalistes dans la "nouvelle Afrique du Sud".

Un livre à lire sans attendre, car il jette un regard sans complaisance sur les

enjeux miniers, est fondé sur une solide documentation économique et rappelle combien la solidarité demeure indispensable pour que les ressources ne soient plus une "malédiction" mais deviennent une chance pour leurs propriétaires initiaux.

Cette recension a été écrite pour parution en traduction néerlandaise sur le site de De Wereld Morgen ; chapeau et intertitres sont de la rédaction.

Grond stoffen jagers/Raf Custers/EPO/ 262 pages disponible sur commande au Gresea au prix de 20 euros (www.gresea.be ou gresea@skynet.be).



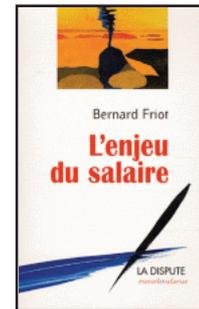
François Houtart, "Le bien commun de l'humanité", Couleur livres, 2013, 91 pages, 10 euros

Pèlerin infatigable de la cause des peuples, le chanoine Houtart (fondateur du Centre Tricontinental) vient de déposer ce projet de Déclaration universelle du bien commun de l'humanité sur la "table" du Forum social mondial (Tunis, 26-30 mars 2013). Il en développe ici l'argumentaire. Devant une crise qui n'est pas seulement financière mais aussi alimentaire, énergétique et climatique, dit-il, il faut changer de cap, radicalement, on ne peut plus continuer ainsi. Une transition s'impose – vers "une politique économique fondée sur les besoins du marché intérieur et ce, à moyen et long terme". Là, tous les mots comptent. En arrière-plan conceptuel: la notion de bien commun (la "res publica" disait-on avant), réintroduite par Riccardo Petrella dans la pensée progressiste et que Houtart souhaite "universaliser" sous la forme d'un nouveau "contrat social mondial", c'est l'idée que la marchandisation du monde est un cul-de-sac suicidaire et, donc, que ce sont les besoins – la valeur d'usage des biens produits par l'économie plutôt que leur valeur d'échange – qui doit primer dans tout projet de société qui se prétend humain. C'est, on peut faire confiance à Houtart, bien argumenté, même si, par un raccourci branlant, il associe à tout ce qui va mal le terme et le fait historique de la "modernité", jusqu'à y voir ses racines, ce qui paraît pour le moins banal et contestable. Mais tel est aussi l'objet de ce petit livre: ouvrir la discussion, susciter le débat, nourrir l'esprit critique. (E.R.)



Pierre Larrourou, C'est plus grave que ce qu'on vous dit... Mais on peut s'en sortir ! 15 solutions contre la crise économique à appliquer d'urgence, Nova, 2012, 107 pages.

Ce petit recueil de propositions visant à sortir de la crise économique est d'une grande valeur pédagogique. Non content de proposer des alternatives aux politiques économiques menées depuis 2008 en Europe, l'auteur permet au plus grand nombre l'accès aux problématiques économiques actuelles. Par les temps qui courent, c'est plutôt rare, il faut donc le souligner. Un livre qui explique, un livre qui milite également pour une sortie de crise très « réformiste ». On trouve peu, au fil des pages, de réelles propositions visant un changement de société. Une certaine nostalgie de nos trente glorieuses transparaît d'ailleurs dans certaines alternatives proposées. Séparer les métiers bancaires, taxer le capital, lutter contre les paradis fiscaux ou contre les délocalisations en imposant le respect des normes sociales, autant de mesures d'urgence qui, selon l'auteur, doivent d'abord parer au plus pressé. Mesures qui, pour certaines, ont cependant d'ores et déjà montré leurs limites lorsqu'elles sont lancées dans le grand bain des rapports de force politique contemporains. En Angleterre où un projet de séparation bancaire vient d'être botté en touche par un lobbying intense de la city... On y reviendra peut-être en 2019 ! En Europe où le rapport Liikanen ne plaît visiblement pas plus à la commission. Devant ce blocage politique, on ne peut, comme le fait Pierre Larrourou, que constater une crise à la base des autres, celle de nos démocraties. (B.B.)



Bernard Friot, L'enjeu du salaire, Paris, La Dispute, 2012, 203 pages.

Lorsqu'il est question de sortir du capitalisme, il y a les ouvrages qui assènent des vérités sur un système du possible. Des alternatives préfabriquées en laboratoire sorties de leur contexte sociohistorique. Ces « solutions » théoriques désincarnées offrent trop souvent des applications boiteuses aux mouvements sociaux censés créer un rapport de forces sur le terrain. Et puis, il y a les propositions ancrées dans l'histoire des luttes sociales. Celles qui prennent corps avec « le hier » pour construire un autre « demain ». L'enjeu du salaire, l'ouvrage de Bernard Friot, relève sans contestation aucune de la seconde catégorie. L'auteur démontre qu'il est possible de rompre avec la logique du capitalisme, de la propriété privée et de l'accumulation en s'adressant au « déjà-là » des institutions salariales (salaire et cotisation sociale). Ces produits des conquêtes sociales sont la preuve qu'il est possible de faire fonctionner nos entreprises sans actionnaires. Que le « marché de l'emploi » n'est pas la fin de l'histoire. Que la décision de ce qui relève ou pas d'une valeur économique ne peut être laissée à la dictature des marchés. La réponse à la crise actuelle qui prend tout d'abord la forme d'une offensive contre le salaire socialisé démontre, s'il le fallait encore, que la mutualisation des richesses est l'antithèse de la conception capitaliste de l'économie. Plutôt qu'une position défensive visant à accepter la réforme de nos systèmes de sécurité sociale, l'auteur revendique, face aux discours médiatiques catastrophistes, un statut politique du producteur pour tous. Seul créateur de valeur et seul légitime à en disposer. A une période où le chantage à l'emploi et à la dette atteint des sommets de violence, le livre de Bernard Friot est un puissant « remue-méninges » qui ouvre des terrains de réflexion, mais aussi des champs du possible bien ancrés dans notre histoire commune. (B.B.)